

	<p><b>Ecole Doctorale 139</b> "Connaissance, Langage, Modélisation"</p> <p><b>UFR : Philosophie, Information-Communication, Langage, Littérature, Arts du spectacle (PHILLIA)</b></p> <p><b>Institut : Sciences de l'Information et de la Communication</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Thèse de Doctorat**  
**En Sciences de l'Information et de la Communication**

***Les Technologies de l'information et de la Communication (TIC), facteurs de développement humain : cas de la Région Méknès-Tafilalet au Maroc***

**Présentée par Abdelkader BEN EL MAATI**  
**Dirigée par : le Professeur Michel ARNAUD**

<b>JURY</b>
- Le Professeur Jacques PERRIAULT (Professeur émérite)
- Le Professeur Michel ANAUD (Université Paris Ouest Nanterre la Défense)
- Le Professeur Alain KIYINDOU (Université Bordeaux 3) (Rapporteur)
- Le Professeur Didier COURBET (Aix Marseille Université) (Rapporteur)
- Le Professeur Abdelhak BELLAKHDAR (Université Mohamed V Soussi Rabat)

**VOLUME 2 : Annexes**

**2013**

## **A N N E X E S**

<b>Annexes</b>	<b>Intitulés</b>	<b>page</b>
	<b>Tableau des annexes</b>	<b>1</b>
<b>A</b>	<b>Questionnaires</b>	<b>3</b>
<b>B</b>	<b>Relevé des données sur les 239 acteurs TIC sondés par questionnaire en fonction des 36 variables étudiées</b>	<b>13</b>
	<b>Remarques</b>	<b>37</b>
<b>1</b>	<b>Impressions de satisfaction d'un guichetier</b>	<b>38</b>
<b>2</b>	<b>Impressions de satisfaction d'une contribuable</b>	<b>39</b>
<b>3</b>	<b>Entretien avec un gérant d'une téléboutique mobile</b>	<b>40</b>
<b>4</b>	<b>Entretien avec un acteur informel dans le secteur des TIC</b>	<b>43</b>
<b>5</b>	<b>Entretien avec un ingénieur TIC chez un opérateur Télécom</b>	<b>45</b>
<b>6</b>	<b>Entretien avec un enseignant chercheur, docteur en TIC.</b>	<b>46</b>
<b>7</b>	<b>Entretien avec un technicien spécialisé en TIC</b>	<b>47</b>
<b>8</b>	<b>5 Témoignages de satisfaction des usagers</b>	<b>49</b>
<b>9</b>	<b>Entretien avec un investisseur dans une Téléboutique</b>	<b>51</b>
<b>10</b>	<b>Entretien avec un investisseur dans un magasin de vente et de maintenance de matériel informatique</b>	<b>52</b>
<b>11</b>	<b>Témoignages des bas salaires</b>	<b>53</b>
<b>12</b>	<b>Témoignages de ceux que les TIC ont réduit leur revenu ou leur ont fait perdre leur emploi : Cas des écrivains publics</b>	<b>54</b>
<b>13</b>	<b>Entretien avec un tenant d'un café traditionnel</b>	<b>55</b>
<b>14</b>	<b>Fiche technique de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)</b>	<b>56</b>

<b>Annexes</b>	<b>Intitulés</b>	<b>page</b>
<b>15</b>	<b>Fiche technique du CNTI (centre national des technologies et de l'information et de l'économie numérique)</b>	<b>57</b>
<b>16</b>	<b>Extraits du Discours Royal du 18 mai 2005 annonçant l'Initiative Nationale pour le Développement (l'INDH)</b>	<b>61</b>
<b>17</b>	<b>Fiche Technique de l'ANAPEC</b>	<b>62</b>
<b>17bis</b>	<b>Programme TAEHIL</b>	<b>63</b>
<b>18</b>	<b>QUELQUES LOGICIELS DE CONTROLE PARENTAL</b>	<b>71</b>
<b>19</b>	<b>Textes législatifs et réglementaires régissant le domaine des Technologies de l'Information et de l'économie numérique au Maroc</b>	<b>72</b>
<b>20</b>	<b>Demande d'information au directeur de l'ANAPEC</b>	<b>73</b>
<b>21</b>	<b>demande d'information au chef de service responsable des licences TIC</b>	<b>74</b>
<b>22</b>	<b>Demande de lettre de recommandation au Président du Conseil de la Région Méknès-Tafilalet</b>	<b>75</b>
<b>23</b>	<b>Impressions d'un chef d'agence de voyage</b>	<b>76</b>
<b>24</b>	<b>Témoignages de délinquances juvéniles</b>	<b>77</b>
<b>25</b>	<b>Journaux marocains en ligne</b>	<b>78</b>
<b>26</b>	<b>Magazines marocains en ligne</b>	<b>79</b>
<b>27</b>	<b>le Centre pour la Liberté des Médias (CMF MENA)</b>	<b>80</b>
<b>28</b>	<b>Textes législatifs et réglementaires régissant le domaine des TIC et de l'économie numérique au Maroc</b>	<b>81</b>

## **Annexe A : Questionnaire**

ABDELKADER BEN EL MAATI  
DOCTORANT A L'UNIVERSITE PARIS-X NANTERRE

### **QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE**

#### **Sur le thème**

**“Technologies de l’Information et de la communication (TIC), facteurs de développement humain au Maroc : le cas de la Région Méknès-Tafilalet”**

<b>Identifications</b>		
<b>Acteur</b>	<b>Code</b>	<b>X.....</b>
	<b>Statut <sup>(1)</sup></b>	
<b>Projet</b>	<b>Code</b>	<b>Y.....</b>
	<b>Type <sup>(2)</sup></b>	
	<b>Localisation <sup>(3)</sup></b>	

<sup>(1)</sup> : Entrepreneur (Ent) ou Employé (Emp) ou Investisseur (Inv)

<sup>(2)</sup> : Centre d’Appel 5caP° Cybercafé (Cyb) ou Magasin de vente et de maintenance (MVM)

<sup>(3)</sup> : localité / Milieu Urbain (URB) ou Milieu rural (RUR)

**Note** : le présent questionnaire se compose de :

- 1) **Un Questionnaire commun A** ( Questions 1 à 37 , pages 2 à 5) est à “remplir” par tous les gestionnaires ( propriétaires ou employés)
- 2) **Un Questionnaire B1**( Questions 37 à 42, page 6), réservé uniquement aux entrepreneurs (propriétaires qui gèrent eux-mêmes leur projet)
- 3) **Un Questionnaire B2** ( Questions 43 à 52, page 7), réservé uniquement aux employés qui gèrent le projet
- 4) **Un Questionnaire B3** (pages 8 et 9) (questionnaire à part, réservé à l’acteur **investisseur** dans les projets TIC, c’est à dire toute personne, n’ayant aucune connaissance dans le domaine des TIC, et qui crée un projet TIC ( téléboutique, cybercafé, magasins de vente et de maintenance de produits informatiques ) et qui en confie la totalité de la gestion à une personne du domaine.

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

REGION MEKNES-TAFILALET

ENTREPRISE : Y ..... - ACTEUR : X.....

Page 2

**(Pour répondre, prière de mettre une croix (X) dans la case  
de votre choix ou préciser la réponse quand c'est demandé)**

**Précision : TIC = Technologies de l'information et de la Communication ( tout ce qui a  
un rapport avec l'informatique, la bureautique, la téléphonie ...)**

**1) Identité :**

1-1 : Votre nom : .....

1-2 : Votre Prénom : .....

**2) Sexe : vous êtes :**

2-1 : Homme :

2-2 : Femme :

**3) : Votre Age:** exact de préférence (..... ans)

Ou cochez la tranche d'âge qui vous correspond

entre (18-20) ans :

entre (21-24) ans :

entre (25-30) ans :

entre (31-40) ans :

entre (41-50) ans :

entre (51-60) ans :

+ 61 ans

**4) : Statut Matrimonial : Vous êtes :**

4-1 : Célibataire

4-2 : Marié

4-3 : Divorcé

4-4 : Veuf

**5) Niveau Scolaire : préciser votre niveau scolaire NS :**

5-1 : Aucun niveau  ; si aucun ne répondez pas à la question 6

5-2 : Primaire

5-3: Collège

5-4 : Lycée

5-5: Bac

5-6 : Licence

5-7 : Master

5-8 : Doctorat

**6) Qu'avez vous fait juste après avoir quitté les études scolaires ? avez-vous**

6-1 : chôme (Cho)  si oui , pendant combien d'années :.....ans

6-2 : Travaillé (Tra)  , dans quel domaine : ....., combien d'années :..... ans

6-3 : suivi une formation autre que dans les TIC (FnT) :  , laquelle :.....

6-4 : suivi directement la formation dans les TIC ( FdT) :

**(Merci de passer à la page suivante)**

REGION MEKNES-TAFILALET

ENTREPRISE : Y ..... - ACTEUR : X.....

Page 3

**7) Formation dans les TIC : Avez-vous reçu une formation sur les TIC ?**

7-1 : Oui  ; dans ce cas passez aux questions 8 et suivantes

7-2 : Non  , si Non passez directement à la question 13 et suivantes

**8) Pourquoi avez vous choisi d'être formé dans les TIC ?**

**8- 1 : passion pour les TIC**

**8-2 : Orientation des parents**

**8-3 : le domaine qui offre le plus d'emploi**

**8-4 : Les TIC permettent une rémunération meilleure**

**9) Dans quelle spécialité êtes vous formé ?**

9-1 : Informatique de gestion

9-2 : Maintenance matériel informatique,( hardware)

9-3 : Programmation ( software)

9-4 : Réseaux

9-5 : Communication

**10) Votre formation a été dans un établissement :**

Public  ; ou Privé  ;

**11) Quelle a été la durée de la formation ? : .....ans**

**12) Quel est le niveau du diplôme obtenu**

12-1 : Agent qualifié

12-2 : Technicien

12-3 : Technicien spécialisé  ;

12-4 : Ingénieur  ;

12-5 : Docteur  : :

12-6 : attestation de participation

**13) Avez-vous intégré l'emploi dès l'obtention du diplôme :**

Oui  : Non  , si Non

**14) Qu'avez vous fait avant de trouver cet emploi:**

14-1 : chômage  ; si oui passez à la question 15

14-2 : autres métiers  : à préciser :

**15) Combien d'années avez-vous chôme après votre formation dans les TIC : .....ans**

**16) Depuis combien de temps exercez-vous ce métier ? : .....ans**

**17) Avez- vous des personnes à votre charge ? Oui  ; Non  ; si oui passer à la question 18**

(Merci de passer à la page suivante)

REGION MEKNES-TAFILALET

ENTREPRISE : Y ..... - ACTEUR : X.....

Page 4

**18) : Quelles sont ces personnes**

18-1 : le conjoint  :

18-2 : les enfants

18-3 : les parents  ;

**19) Votre niveau de vie Minimum:**

Votre salaire vous a-t-il permis ou vous permettra-t-il de satisfaire les besoins essentiels suivants :

19-1 : l'accès à une alimentation saine Oui  Non

19-2 : l'accès à un habillement normal : Oui  Non

19-3 : la location d'un logement décent oui  non  si oui ,

19-4 : l'accès aux soins médicaux oui  non

**20) Votre salaire vous a-t-il permis ou vous permettra-t-il de satisfaire les besoins secondaires suivants**

20-1 : d'avoir un conjoint : Oui  Non

20-2 : d'élever et de scolariser vos enfants : Oui  Non

20-3 : de vous faire soigner chez le privé : Oui  Non

20-4 : de scolariser vos enfants dans le privé : Oui  Non

20-5 : de prendre des vacances et voyager : Oui  ; Non

20-6 : d'acheter un logement

20-7 : d'avoir une voiture : Oui  ; Non

20-8 : de faire des économies : Oui  ; Non

**21) Bénéficiez-vous des droits sociaux suivants : ?**

21-1 : les Allocations familiales : Oui  ; Non

21-2 : le Congé payé Oui  ; Non

21-3 : le Droit à la retraite Oui  ; Non

21-4 : l'Assurance maladie : Oui  ; Non

**22) Code du projet ( ne rien écrire ici) :** .....

**23) Dénomination du projet :** .....

**24) Cette entreprise est-elle :**

24-1 : Téléboutique

24-2 : Cybercafé

24-3 : centre d'appel

25-4 : magasin de vente et/ou de maintenance

**(Merci de passer à la page suivante)**

REGION MEKNES-TAFILALET

ENTREPRISE : Y ..... - ACTEUR : X.....

Page 5

**25) Depuis quand ce projet a été créé ? : .....ans**

**26) : Nombre de personnes qui travaillent dans cette entreprise y compris vous =: .....**

**27) Equipement : nombre de postes ou cabines = .....**

**28) Votre entreprise se trouve-t-elle**

28-1 : Milieu urbain  dans ce cas merci de passer à la question 29

28-2 : milieu rural  dans ce cas merci de passer à la question 30

**29) Si milieu urbain préciser**

29-1 : La ville : .....

29-2 : le quartier : .....

**30) Si milieu rural, préciser :**

30-1 : la commune rurale : .....

30-2 : le village : .....

**31) Nombre d'heures d'ouverture par jour ; .....heures/jour**

**32) Nombre de jours d'ouverture par semaine : .....jours/semaine**

**33) Nombre de mois par an : .....mois/an**

**34) Pourriez-vous mentionner le montant de votre salaire ou revenu**

Oui  ; Combien : .....DH/mois ; Non  dans ce cas

**35) Votre salaires est-il ?**

35-1 : Supérieur au Smig  à préciser si possible = .....DH

35-2 : Egal au Smig

35-3 : Inférieur au Smig  , à préciser si possible = .....DH

**36) Ce salaire correspond-t-il à votre formation, à votre niveau scolaire et/ ou à votre investissement ?** Oui  ; Non

**37) En Quelle qualité vous gérez cette entreprise ?**

Entrepreneur  ; ou Employé ,

a) Si vous êtes Entrepreneur, merci de passer au questionnaire B1 (réservé à l'entrepreneur) et de répondre uniquement aux questions 38 à 42 de la page 6

b) Si vous êtes Employé , dans ce cas, passer directement au questionnaire B2 et répondre uniquement aux questions s 43 à 52 de la pages 7

**(Merci de passer au questionnaire qui vous intéresse)**

**Questionnaire B1**

(Réservé uniquement pour les Entrepreneurs (propriétaires et gestionnaires de leur projet)

-----

38) : Quelles ont été vos motivations pour ce projet ?

38-1 : votre Formation en TIC

38-2 : votre envie d'être entrepreneur

38-3 : votre désespoir d'être fonctionnaire de l'Etat

38-4 : un encouragement par la réussite des autres dans le domaine

**39) quelle a été la source de financement de votre projet**

39-1: Aide de l'Etat

39-2 : Aide d'une association

39-3 Moyens personnels

39-4 Donation des parents

39-5 : Emprunt (banque ou autre)

**40) au sujet du local , êtes-vous ?:**

40-1 : propriétaire

40-2 : locataire

40-3 : Bailleurs de fonds

40-4 : Autre  à Préciser

41) les charges : Payez-vous

41-1 : Le loyer du local : Non  ; Oui  ; si Oui combien .....DH

41-2 Les salaires des employés : Non  ; Oui  ; si Oui combien .....DH

41-3 : Les frais d'entretien : Non  ; Oui  ; si Oui combien .....DH

41-4 : des impôts Non  ; Oui  ; si Oui combien .....DH

41-5 : un crédit bancaire : Oui  ; Non  , si Oui Combien .....DH

41-6 : Autres : Non  ; Oui  , si Oui Combien .....DH

**42) Votre revenu vous permet-il de créer d'autres projets : Non  ; Oui  , si Oui**

42-1 : dans les TIC

42-2 : Dans un autre Domaine

( FIN)

**(Merci pour votre coopération)**

**Questionnaire B2**

page 7

**(Réservé uniquement aux Employés )**

43) Comment avez vous été informé sur ce poste ?

43-1 : par le biais de l'ANAPEC

43-2 : les médias  ;

43-3 : une tierce personne  ;

43-3 : autre  à préciser .....

44) Comment avez-vous été embauché à ce poste ? par

44-1 : Concours, Entretien , sélection  ;

44-2 : Directement sans intermédiaire :  ;

44-3 : par le biais de l'ANAPEC

44-4 : autre à préciser

45) Avez-vous un contrat de travail :

45-1 : Non  ; si Non allez à la question 47

45-2 : Oui  , si Oui merci de passer à la question suivante

46) Ce contrat est-il

46-1 : un CDD

47-2 : un CDI

46-3 : autre  , à préciser

47) Quel est votre lien avec l'employeur :

47-1 : aucun  ;

47-2 : parent  ;

47-3 : ami

48) Ce salaire a-t-il été négocié : Oui  ; Non

49) Ce salaire ou revenu est-il fixe  ou d'après un pourcentage  , si Oui combien : .....%

50) Est ce que vous faites des heures supplémentaires ?

Non  ; Oui  ; Si oui

51) Etes vous payé pour ces heures supplémentaires ?

Oui  ; Non

52) Ces heures supplémentaires sont elles compensées par des repos ?

Oui  ; Non

**( FIN ) (Merci pour votre coopération)**

REGION MEKNES-TAFILALET

ENTREPRISE : Y ..... - ACTEUR : X.....

PAGE 8

### QUESTIONNAIRE B3 RESERVE AUX INVESTISSEURS DANS LES PROJETS TIC

**Note** : j'entends par investisseur dans les projets TIC, toute personne, n'ayant aucune connaissance dans le domaine des TIC, et qui crée un projet TIC ( téléboutique, cybercafé, magasins de vente et de maintenance de produits informatiques ) et qui en confie la totalité de la gestion à une personne du domaine.

Code Acteur : X.....

Code Entreprise : Y.....

#### 1) Identité :

1-1 : Votre nom : .....

1-2 : Votre Prénom :.....

#### 2) Sexe vous êtes :

2-1 : Homme :

2-2 : Femme :

#### 3) : Votre Age est-il :

3-1 : entre (18-25) ans :

3-2 : entre (26-30) ans :

3-3 : + 30 ans

#### 4) : Statut Matrimonial : Vus êtes :

4-1 : Célibataire

4-2 : Marié

4-3 : Divorcé

4-4 : Veuf

#### 5) Niveau Scolaire : préciser votre niveau scolaire NS :

5-1 : Aucun niveau  ;

5-2 : Primaire  ;

5-3 Collège 1  ;

5-4 : Lycée

5-6 : Licence  ;

5-7 : Master  ;

5-8 : Doctorat

#### 23) Cette entreprise est-elle :

23-1 : Téléboutique

23-2 : Cybercafé

23-3 : centre d'appel

23-4 : magasin de vente et/ou de maintenance

(Merci de passer à la page suivante)

**34) Pourriez-vous mentionner le montant du revenu généré par ce projet ?**

Oui  ; Combien : .....DH/mois ; Non  dans ce cas

**35) Ce revenu est-il ?**

35-1 : Supérieur au Smig  à préciser si possible = .....DH

35-2 : Egal au Smig

35-3 : Inférieur au Smig  , à préciser si possible = .....DH

**36) Ce revenu correspond -il à votre investissement dans ce projet ?**

Oui  ; Non

**43) Cette transaction fait-elle l'objet d'un contrat ? Oui  ; Non  ;**

**49) Ce salaire ou revenu est-il : fixe  ou d'après un pourcentage**

**53) : Votre activité actuelle : Etes-vous**

53-1 : Actif :  si oui laquelle :

53-2 : à la retraite :

53-3 : au chômage :

**54) Votre motivation pour pour la montage de ce projet**

54-1 : recherche du gain

54-2 : Créer un emploi pour un titulaire d'un diplômé TIC : Non  ; Oui  ; si Oui

**55) Quelle est le lien social avec cette personne**

**55-1 : votre enfant**

**55-2 : un parent**

**55-3 : un ami**

**55-4 : aucun**

**56) : Comment est définie votre part des recettes?**

**56-1 : par un forfait indépendamment des recettes :  ; si Oui combien : ...../mois**

**56-2 : suivant un pourcentage sur les recettes :  ; si Oui combien : .....%**

**(Merci de passer à la page suivante)**

**57) les charges ( taxes et frais de fonctionnement) sont elles ?:**

**57-1 : à votre charge**

**57-2 : à la charge du gestionnaire**

**57-3 : à la charge de vous deux**  ,

**58) le revenu tiré de ce projet est-il la seule source pour vos besoins essentiels ?**

**Oui :**  ; **Non :**  , si Non passez à la question suivante

**59) Ce revenu vous permet-il de satisfaire les besoins que votre activité actuelle ne vous permettait pas d'atteindre ?** **Oui :**  ; **Non :**

**(Merci pour votre coopération)**

**Annexe B : Relevé des données sur les 239 acteurs TIC sondés par questionnaire en fonction des 36 variables étudiées**

**Tableau des codes utilisés**

<b>Code</b>	<b>Signification</b>
<b>Adm</b>	Administration
<b>Anc</b>	Ancienneté
<b>ApETic</b>	Après Emploi dans le secteur des TIC
<b>Auc</b>	Aucun
<b>AvETic</b>	Avant Emploi dans le secteur des TIC
<b>C</b>	Célibataire
<b>Cad</b>	Cadre
<b>CAp</b>	Centre d' Appel
<b>Clge</b>	Collège
<b>Chom</b>	Chômage
<b>Cyb</b>	Cyber
<b>D</b>	Divorcé
<b>Doc</b>	Doctorat
<b>Emp</b>	Employé
<b>Epnr</b>	Entrepreneur
<b>Epse</b>	Entreprise
<b>F</b>	Femme
<b>FonTic</b>	Fonction dans le secteur des TIC
<b>ForTic</b>	Formation en TIC
<b>Fre</b>	Fonctionnaire
<b>Ger</b>	Gérant
<b>H</b>	Homme
<b>IAM</b>	Opérateur Maroc Télécom
<b>Ifi</b>	Domaine de l' Informel
<b>Inv</b>	Investisseur
<b>Lice</b>	Licence
<b>M</b>	Marié
<b>MAST</b>	Mastère
<b>MED</b>	Opérateur Méditel
<b>Mtce</b>	Maintenance <sup>(1)</sup>
<b>MVM</b>	Magasin de Vente et de Maintenance
<b>NC</b>	Non Communiqué
<b>NS</b>	Niveau Scolaire
<b>Prim</b>	Primaire
<b>PRV</b>	Privé
<b>PUB</b>	Public
<b>RUR</b>	Milieu Rural
<b>SDT</b>	Sans Diplôme TIC
<b>SES</b>	Salaire Egal au Smig
<b>SIS</b>	Salaire Inférieur au Smig
<b>Slre</b>	Salaire

<b>Code</b>	<b>Signification</b>
<b>SM</b>	Situation Matrimoniale
<b>SSS</b>	Salaire Supérieur au Smig
<b>TEpse</b>	Type d'Entreprise
<b>Tifl</b>	Travailleur dans l'Tnformel
<b>TLB</b>	Téléboutique
<b>URB</b>	Milieu Urbain
<b>V</b>	Veuf
<b>WANA</b>	Opérateur Wana

**A - Variables 1 à 6 : ( Sexe ; Age ; SM AvETic ; SM ApETic ; NS AvETic, NS ApETic)**

Code Acteur	Code Entreprise	Nom	Prénom	Sexe	Age	SM AvETic	SM ApETic	NS AvETic	NS ApETic
X001	Y001	Akarmi	Abbase	H	32	M	M	Clge	Clge
X002	Y001	Akarmi	Khadija	F	25	C	M	Clge	Bac
X003	Y002	NC	Khalid	H	28	C	M	Lice	Lice
X004	Y003	Missouri	Rachid	H	26	C	C	Bac	Bac
X005	Y004	NC	Nadia	F	32	M	M	Lice	Lice
X006	Y005	Farhane	Mohamed	H	29	C	M	Bac	Bac
X007	Y006	NC	Kenza	F	30	M	M	Lice	Lice
X008	Y007	Bouktib	Hakim	H	35	M	M	Bac+2	Lice
X009	Y008	NC	Nabil	H	24	C	C	Clge	Clge
X010	Y009	Rajaoui	Ismail	H	33	M	M	Bac	Bac
X011	Y010	NC	Souad	F	32	M	M	Clge	Clge
X012	Y011	Aïssaoui	Ahmed	H	27	C	M	Lice	Lice
X013	Y012	Nejjar	Jamal	H	54	D	D	Clge	Clge
X014	Y013	NC	Driss	H	30	C	M	Bac	Bac
X015	Y014	Kanouni	Ahmed	H	27	C	C	Bac	Bac
X016	Y015	Zarloul	Jalal	H	29	C	M	Lice	Lice
X017	Y016	NC	Jamal	H	32	M	M	Lice	Lice
X018	Y017	Gharbaoui	Saïda	F	26	M	M	Lice	Lice
X019	Y018	Hanaoui	Farid	H	27	C	C	Clge	Clge
X020	Y019	NC	Abdelkrim	H	25	C	C	Clge	Clge
X021	Y020	Souridi	Abdeslam	H	30	C	M	Clge	Clge
X022	Y021	Mahjoubi	Abdou	H	31	M	M	Clge	Clge
X023	Y022	NC	Abderrahim	H	25	C	M	Bac	Bac
X024	Y023	Nadani	Abdenbi	H	23	C	C	Bac	Bac
X025	Y024	Madani	Nizar	H	22	C	C	Clge	Clge
X026	Y025	NC	Habiba	F	28	M	M	Clge	Clge
X027	Y026	NC	Jaouad	H	26	C	C	Clge	Clge
X028	Y027	Mejjati	Mourad	H	30	C	C	Clge	Bac
X029	Y028	NC	Mounir	H	29	C	C	Clge	Clge
X030	Y029	Kacimi	Noureddine	H	31	M	M	Lice	Lice
X031	Y030	KHARINGO	Abdelali	H	30	C	C	Lice	Lice
X032	Y030	RHALIB	Adil	H	29	M	M	Lice	Lice
X033	Y031	NADIR	hassan	H	24	C	C	Bac	Bac
X034	Y032	AMMI	Fatiha	F	23	C	C	Clge	Clge
X035	Y033	KARDOUDI	Nassira	F	24	C	C	Prim	Prim
X036	Y034	RAHMAM	Malika	F	24	C	C	Bac	Bac
X037	Y035	JALAL	Imad	H	28	M	M	Bac	Bac
X038	Y036	CHAHID	Ahmed	H	30	M	M	Bac+2	Lice
X039	Y037	JELLOULI	Saïd	H	45	M	M	Bac+2	Lice
X040	Y037	KAMALI	Jaouad	H	25	C	C	Clge	Non
X041	Y037	MALAK	Zineb	F	24	C	C	Bac	Bac

Code Acteur	Code Entreprise	Nom	Prénom	Sexe	Age	SM AvETiC	SM ApETiC	NS AvETiC	NS ApETiC
X042	Y038	SAMI	Karima	F	28	C	M	Lice	Lice
X043	Y038	Benabbou	Sellam	H	27	C	C	Lice	Lice
X044	Y038	BAOUNI	Adil	H	25	C	M	Bac+5	Bac+5
X045	Y038	KAMALI	Jamal	H	27	C	M	Lice	Lice
X046	Y038	FALAKI	Moha	H	32	M	M	Lice	Lice
X047	Y038	MALIKI	Hakima	F	30	M	M	Bac+2	Lice
X048	Y038	HAMMOUCH	Karim	H	26	C	C	Bac	Bac
X049	Y038	Hajibi	Salma	F	27	C	M	Lice	Lice
X050	Y038	NC	Jaoud	H	29	C	M	Lice	Lice
X051	Y038	NC	Zhor	F	26	C	M	Lice	Lice
X052	Y038	SALAF	Saïd	H	25	C	C	Bac	Bac
X053	Y038	TIJANI	Saïd	H	28	C	M	Lice	Lice
X054	Y038	NC	NC	F	30	M	M	Bac+2	Lice
X055	Y038	MAROURI	Ahmed	H	25	C	C	Bac	Bac
X056	Y038	NC	Nabila	F	27	M	M	Lice	Lice
X057	Y038	KELTOUMI	Fouad	H	25	C	C	Clge	Bac
X058	Y038	HADDADI	Karima	F	30	M	M	Bac+2	Lice
X059	Y038	NARJISSE	Souad	F	27	C	M	Lice	Lice
X060	Y038	NC	NC	F	32	M	M	Lice	Lice
X061	Y039	Kdari	Mohamed	H	52	M	M	Clge	Clge
X062	Y039	Kdari	Naïma	F	25	C	M	Clge	Bac
X063	Y040	SANHAJI	Sellam	H	26	C	C	Clge	Bac
X064	Y041	NEJARI	Salma	F	23	C	C	Clge	Clge
X065	Y042	NASSIM	Kaoutar	F	21	C	C	Clge	Clge
X066	Y042	Wahbi	Bouchra	F	22	C	C	Clge	Clge
X067	Y042	WAHBI	Hassan	H	57	M	M	Prim	Prim
X068	Y043	SARHAN	Kamal	H	27	C	C	Lice	Lice
X069	Y043	SARHAN	Najia	F	29	M	M	Lice	Lice
X070	Y043	SAKOUR	Malika	F	32	M	M	Bac+2	Lice
X071	Y043	SARSRI	Abdeslam	H	29	M	M	Lice	Lice
X072	Y043	AARAB	Khadija	F	28	M	M	Lice	Lice
X073	Y043	SAMAQUI	Habiba	F	27	C	M	Clge	Bac
X074	Y043	RADI	Mimoun	H	26	C	C	Bac	Bac
X075	Y043	BARIR	Moha	H	24	C	C	Clge	Bac
X076	Y043	AOUJIL	Haddou	H	27	M	M	Lice	Lice
X077	Y043	BERNOUS	Laïla	F	26	C	M	Clge	Bac
X078	Y043	JRINDOU	hassan	H	25	C	C	Bac	Bac
X079	Y043	TOULALI	Souad	F	28	M	M	Lice	Lice
X080	Y043	ZEROUALI	Najib	H	29	M	M	Lice	Lice
X081	Y044	Salmi	Kacem	H	58	M	M	Prim	Prim
X082	Y044	Salmi	Hayate	F	26	C	C	Bac+2	Bac+2
X083	Y045	Hamdoun	Naïma	F	32	M	M	Clge	Clge
X084	Y045	Hamdoun	Salima	F	22	C	C	Clge	Clge
X085	Y046	ADAMI	Jamila	F	23	C	C	Clge	Clge
X086	Y046	ADAM	Saïd	H	52	M	M	Auc	Auc
X087	Y047	KARAMI	Nassira	F	24	C	C	Prim	Prim
X088	Y047	KARAMI	Hakima	F	22	C	C	Clge	Clge

Code Acteur	Code Entreprise	Nom	Prénom	Sexe	Age	SM AvETiC	SM ApETiC	NS AvETiC	NS ApETiC
X089	Y047	KARAMI	Mourad	H	60	M	M	Auc	Auc
X090	Y048	RAHIM	Safia	F	24	M	M	Clge	Clge
X091	Y048	RAHIM	Jalal	H	25	C	C	Bac	Bac
X092	Y048	RAHIM	Moha	H	62	M	M	Auc	Auc
X093	Y049	NOHASSI	Naïma	F	25	C	C	Clge	Bac
X094	Y049	NOHASSI	Souad	F	62	V	V	Auc	Auc
X095	Y050	MCHOUAR	Malika	F	23	C	M	bac	bac
X096	Y050	MCHOUAR	Mourad	H	30	M	M	Bac	Bac+2
X097	Y050	MCHOUAR	Kaddour	H	65	M	M	Prim	Prim
X098	Y051	HANSAL	Karima	F	21	C	C	Bac	Bac
X099	Y051	HANSAL	Hamid	H	28	M	M	Bac+2	Bac+2
X100	Y052	HSAINI	Kabbour	H	35	M	M	Bac+2	Bac+2
X101	Y052	HSAINI	Bahija	F	22	C	C	Clge	Clge
X102	Y052	HSAINI	Sakina	F	26	M	M	Bac	Bac
X103	Y053	NC	NC	H	32	C	M	Lice	Lice
X104	Y053	NC	NC	H	26	C	M	Bac+5	Bac+5
X105	Y053	NC	NC	H	30	M	M	Bac+2	Bac+2
X106	Y053	NC	NC	F	28	M	M	Bac	Bac+2
X107	Y053	NC	NC	H	32	C	M	Bac+2	Bac+2
X108	Y053	NC	NC	F	26	M	M	Clge	Bac
X109	Y053	NC	NC	F	27	M	M	Bac	Bac
X110	Y054	NC	NC	H	32	C	M	Lice	Lice
X111	Y054	NC	NC	H	26	C	C	Bac+5	Bac+5
X112	Y054	NC	NC	H	30	M	M	Bac+2	Bac+2
X113	Y054	NC	NC	F	28	M	M	Bac+5	Bac+5
X114	Y054	NC	NC	H	32	C	M	Bac	Bac+2
X115	Y054	NC	NC	F	26	M	M	Bac	Bac
X116	Y054	NC	NC	F	27	C	C	Bac+2	Lice
X117	Y054	NC	NC	H	32	M	M	Lice	Lice
X118	Y054	NC	NC	H	26	C	C	Bac+5	Bac+5
X119	Y054	NC	NC	H	30	M	M	Lice	Lice
X120	Y054	NC	NC	F	28	M	M	Lice	Lice
X121	Y054	NC	NC	H	32	M	M	Lice	Lice
X122	Y054	NC	NC	F	26	M	M	Bac	Bac
X123	Y054	NC	NC	F	27	M	M	Lice	Lice
X124	Y054	NC	NC	H	32	M	M	Bac+2	Bac+2
X125	Y054	NC	NC	H	26	C	M	Bac+2	Bac+2
X126	Y054	NC	NC	H	30	M	M	Bac+2	Bac+2
X127	Y054	NC	NC	F	28	M	M	Bac	Bac
X128	Y054	NC	NC	H	32	C	M	Bac	Bac
X129	Y054	NC	NC	F	26	C	M	Bac	Bac
X130	Y054	NC	NC	F	27	C	M	Bac	Bac
X131	Y055	NC	NC	H	32	C	M	Lice	Lice
X132	Y055	NC	NC	H	26	C	C	Bac+5	Bac+5
X133	Y055	NC	NC	H	30	M	M	Bac+2	Bac+2
X134	Y055	NC	NC	F	28	M	M	Bac+2	Bac+2
X135	Y055	NC	NC	H	32	C	M	Bac+2	Bac+2

Code Acteur	Code Entreprise	Nom	Prénom	Sexe	Age	SM AvETic	SM ApETic	NS AvETic	NS ApETic
X136	Y055	NC	NC	F	26	M	M	Bac	Bac+2
X137	Y055	NC	NC	F	27	M	M	Bac	Bac
X138	Y055	NC	NC	H	32	C	M	Lice	Lice
X139	Y055	NC	NC	H	26	C	C	Bac+5	Bac+5
X140	Y055	NC	NC	H	30	M	M	Bac+2	Bac+2
X141	Y055	NC	NC	F	28	M	M	Bac+5	Bac+5
X142	Y055	NC	NC	H	32	C	M	Bac+2	Bac+2
X143	Y055	NC	NC	F	26	M	M	Bac	Bac
X144	Y055	NC	NC	F	27	C	M	Lice	Lice
X145	Y055	NC	NC	H	32	M	M	Lice	Lice
X146	Y055	NC	NC	H	26	C	C	Bac+5	Bac+5
X147	Y055	NC	NC	H	30	M	M	Lice	Lice
X148	Y055	NC	NC	F	28	M	M	Lice	Lice
X149	Y055	NC	NC	H	32	M	M	Lice	Lice
X150	Y055	NC	NC	F	26	M	M	Bac	Bac
X151	Y055	NC	NC	F	27	M	M	Lice	Lice
X152	Y055	NC	NC	H	32	M	M	Bac+2	Bac+2
X153	Y055	NC	NC	H	26	C	C	Bac+2	Bac+2
X154	Y055	NC	NC	H	30	M	M	Bac+2	Bac+2
X155	Y055	NC	NC	F	28	M	M	Bac	Bac
X156	Y055	NC	NC	H	32	C	M	Bac	Bac
X157	Y055	NC	NC	F	26	C	M	Bac	Bac
X158	Y055	NC	NC	F	27	C	M	Bac	Bac
X159	Y055	NC	NC	F	25	C	M	Bac+2	Bac+2
X160	Y056	Samaoui	Majid	H	32	M	M	Bac	Bac
X161	Y056	Sarhan	habib	H	26	M	M	Bac+3	Bac+3
X162	Y056	Sarhan	Kenza	F	21	C	C	Bac	Bac
X163	Y057	Mellouki	Kadour	H	57	M	M	Auc	Auc
X164	Y057	Mellouki	Naïm	H	23	C	C	Clge	Bac
X165	Y057	Mellouki	Aïcha	F	19	C	C	Clge	Clge
X166	Y058	Samour	Moha	H	62	V	V	Auc	Auc
X167	Y058	Samour	Sihame	F	25	C	C	Bac	Bac
X168	Y058	Samour	Radia	F	21	C	C	Bac	Bac
X169	Y059	Talbi	Saïd	H	60	M	M	Auc	Auc
X170	Y059	Talbi	Mourad	H	28	M	M	Bac+3	Bac+3
X171	Y059	Talbi	Yassine	H	26	M	M	Bac	Bac
X172	Y060	Yousfi	Kamal	H	32	M	M	Bac+3	Bac+3
X173	Y061	Nadifi	Keltoum	F	27	C	C	Clge	Bac
X174	Y062	Yousfi	Jamal	H	23	M	M	Bac	Bac
X175	Y063	Karam	Hanane	F	18	C	C	Clge	Clge
X176	Y064	NC	Houcine	H	32	M	M	Bac	Bac
X177	Y065	NC	Jaouad	H	27	M	M	Clge	Bac
X178	Y066	NC	Ahmed	H	25	C	C	Bac	Bac
X179	Y067	NC	Fouad	H	27	M	M	Bac+2	Bac+2
X180	Y068	Jarid	Moha	H	58	M	M	Auc	Auc
X181	Y068	Jarid	Kamal	H	30	M	M	Clge	Clge
X182	Y068	Jarid	Souad	F	19	C	C	Clge	Clge

Code Acteur	Code Entreprise	Nom	Prénom	Sexe	Age	SM AvETic	SM ApETic	NS AvETic	NS ApETic
X183	Y069	Houri	Mohamed	H	61	M	M	Auc	Auc
X184	Y069	Houri	Najib	H	30	M	M	Lice	Lice
X185	Y069	Kadir	Saïd	H	26	C	C	Bac+2	Bac+2
X186	Y070	Jouhari	Sellam	H	32	M	M	Bac+2	Lice
X187	Y070	Mardi	Sihame	F	28	M	M	Bac+2	Bac+2
X188	Y071	Fathi	Najate	F	24	C	C	Clge	Bac
X189	Y072	Zaki	Mina	F	23	C	C	Bac	Bac
X190	Y073	Sabouni	Karim	H	25	C	C	Bac	Bac
X191	Y074	Allouli	Merieme	F	18	C	C	Clge	Clge
X192	Y075	Bakir	Jalal	H	21	C	C	Clge	Clge
X193	Y076	Senhaji	Ourda	F	22	M	M	Clge	Bac
X194	Y077	Baroud	Mohamed	H	58	M	M	Cge	Cge
X195	Y077	Baroud	Salma	F	28	C	M	Bac	Bac+2
X196	Y077	Kharoub	Nadia	F	23	C	C	Bac	Bac
X197	Y077	Kharoub	Samir	H	21	C	C	Bac	Bac
X198	Y078	Nakori	Jemaa	F	25	C	M	Bac	Bac
X199	Y079	Najmi	Mostafa	H	30	M	M	Bac	Bac
X200	Y080	Ouardi	Karima	F	28	M	M	Clge	Clge
X201	Y081	Maliki	Rahma	F	23	C	C	Clge	Clge
X202	Y081	Mahfoud	Nabil	H	42	M	M	Auc	Auc
X203	Y082	Moussaoui	Hamid	H	36	M	M	Lice	Lice
X204	Y082	Chafi	Nourdine	H	27	C	C	Bac+2	Bac+2
X205	Y082	Mokhliss	Nabil	H	26	C	C	Bac+2	Bac+2
X206	Y083	Kharobi	Ahmed	H	57	M	M	SDT	SDT
X207	Y083	Kharobi	Nabil	H	24	C	C	Clge	Bac
X208	Y083	Kharobi	Mouna	F	21	C	C	Clge	Clge
X209	Y084	Sakhri	Kamal	H	26	M	M	Bac+2	Bac+2
X210	Y084	Sakri	Hasna	F	24	M	M	Bac	Bac
X211	Y085	Karbal	Mostafa	H	32	M	M	Bac	Bac
X212	Y086	Nazih	Moha	H	30	M	M	Clge	Clge
X213	Y087	Chakir	Ali	H	29	M	M	Bac	Bac
X214	Y088	Chakir	Nouzha	F	18	C	C	Clge	Clge
X215	Y089	Kotbi	Kazrim	H	28	M	M	Clge	Clge
X216	Y090	Sahmaoui	Rachid	H	32	M	M	Bac+2	Lice
X217	Y091	Naciri	Hakim	H	28	M	M	Bac+5	Bac+5
X218	Y092	Karmad	Ouahid	H	35	M	M	Doc	Doc
X219	Y093	Z	Jalal	H	27	M	M	Bac+2	Bac+2
X220	Y094	NC	Adil	H	26	M	M	Bac+2	Bac+2
X221	Y095	H	Mekki	H	25	C	M	Bac+1	Bac+1
X222	Y096	NC	Hamid	H	28	M	M	Bac+2	Bac+2
X223	Y097	NC	Samir	H	27	M	M	Bac	Bac+2
X224	Y098	M	Karim	H	24	C	C	Clge	Clge
X225	Y099	C	Naim	H	33	M	M	Bac	Bac
X226	Y100	NC	Sallam	H	26	C	C	Bac+2	Bac+2
X227	Y101	B	Karim	H	24	C	C	Bac	Bac
X228	Y102	NC	Ahmed	H	32	M	M	Bac+2	Bac+2
X229	Y103	NC	Saïd	H	30	M	M	Clge	Clge

Code Acteur	Code Entreprise	Nom	Prénom	Sexe	Age	SM AvETIC	SM ApETIC	NS AvETIC	NS ApETIC
X230	Y104	NC	Bouchta	H	25	C	C	Clge	Clge
X231	Y105	NC	Ismail	H	34	M	M	Bac+2	Bac+2
X232	Y106	Saji	Kacem	H	57	M	M	Clge	Clge
X233	Y107	Louane	Hamid	H	56	M	M	Clge	Clge
X234	Y108	Touti	Benaissa	H	53	M	M	Clge	Clge
X235	Y109	Zeroual	Moha	H	55	M	M	Clge	Clge
X236	Y110	Naceur	Slimane	H	57	M	M	Clge	Clge
X237	Y111	Chouri	Ahmed	H	56	M	M	Clge	Clge
X238	Y112	NC	Kamal	H	26	C	C	Bac+2	Bac+2
X239	Y113	NC	Hakim	H	30	M	M	Lice	Lice

**B - Variables 7 à 16 : (Emploi AvTIC; Chômage Av et Ap Formation Tic; Formation TIC; Fonction Tic ; Ancienneté emploi TIC ; Type Entreprise, Milieu; Salaire Av et Ap ETic,)**

Code Acteur	Emploi AvTic	Chômage AvForTic	Chômage ApForTic	Formation TIC	Fonction TIC	Ancienneté TIC	Entreprise TIC	Milieu	Salaire AvETic	Salaire ApETic
X001	Oui	0	0	SDT	Inv	4	TLB	RUR	NC	NC
X002	Non	0	0	SDT	Emp	6	TLB	RUR	0	NC
X003	Non	0	0	TecS	Epnr	5	Cyb	RUR	0	2800
X004	Non	0	0	Tec	Emp	4	Cyb	URB	0	NC
X005	Non	0	0	TecS	Epnr	2	Cyb	URB	0	2500
X006	Non	0	1	Tec	Emp	5	Cyb	URB	0	1600
X007	Non	0	0	TecS	Epnr	2	Cyb	URB	0	NC
X008	Oui	0	0	TecS	Epnr	6	Cyb	URB	2000	2300
X009	Oui	0	0	ATec	Emp	3	Cyb	URB	800	1500
X010	Oui	0	0	SDT	Epnr	5	TLB	URB	1200	NC
X011	Non	0	0	SDT	Emp	2	TLB	RUR	0	700
X012	Non	0	0	TecS	Epnr	5	MVM	RUR	0	4000
X013	Oui	0	0	SDT	Epnr	2	MVM	URB	1700	3500
X014	Oui	0	0	SDT	Emp	4	MVM	URB	1600	3200
X015	Non	0	0	Tec	Emp	5	Cyb	URB	NC	NC
X016	Oui	0	0	SDT	Epnr	2	MVM	URB	2300	2800
X017	Oui	0	0	TecS	Epnr	4	Cyb	URB	2700	NC
X018	Non	0	1	TecS	Emp	2	CAp	URB	0	SSS
X019	Oui	0	0	SDT	Emp	4	TLB	URB	600	750
X020	Oui	0	0	ATec	Emp	3	Cyb	RUR	600	700
X021	Oui	0	0	SDT	Emp	2	TLB	URB	1200	650
X022	Oui	0	0	SDT	Emp	1	TLB	URB	700	800
X023	Oui	0	0	SDT	Epnr	2	MVM	RUR	1700	2800
X024	Non	0	0	Tec	Emp	5	Cyb	URB	0	1500
X025	Oui	0	0	SDT	Inv	5	TLB	URB	2600	NC
X026	Non	0	0	SDT	Epnr	5	TLB	URB	0	600

Code Acteur	Emploi AvTic	Chômage AvForTic	Chômage ApForTic	Formation TIC	Fonction TIC	Ancienneté TIC	Entreprise TIC	Milieu	Salaire AvETic	Salaire ApETic
X027	Non	0	0	SDT	Emp	2	TLB	URB	0	650
X028	Oui	0	1	SDT	Emp	3	TLB	URB	600	750
X029	Non	0	0	SDT	Emp	8	TLB	RUR	0	700
X030	Non	0	0	TecS	Epnr	2	Cyb	URB	2000	2200
X031	Non	0	1	TecS	Emp	4	Cyb	URB	0	NC
X032	Non	0	0	TecS	Epnr	6	Cyb	URB	0	5000
X033	Non	0	0	Tec	Emp	4	TLB	URB	0	600
X034	Non	0	0	SDT	Emp	5	TLB	URB	0	300
X035	Oui	0	0	SDT	Emp	4	TLB	URB	750	250
X036	Non	0	0	SDT	Epnr	4	TLB	RUR	0	300
X037	Oui	0	0	Tec	Epnr	3	Cyb	RUR	1800	4500
X038	Oui	0	0	TecS	Emp	2	Cyb	URB	2700	3500
X039	Oui	0	0	TecS	Epnr	4	Cyb	RUR	2000	2800
X040	Non	0	0	Tec	Emp	6	Cyb	RUR	0	800
X041	Non	0	0	SDT	Emp	5	Cyb	RUR	0	500
X042	Oui	0	0	SDT	Emp	6	Cap	URB	1600	2500
X043	Non	0	0	TecS	Emp	4	CAp	URB	0	2500
X044	Non	0	0	Ing	Emp	2	CAp	URB	0	3000
X045	Non	0	0	SDT	Emp	3	CAp	URB	0	2800
X046	Oui	0	0	TecS	Emp	4	CAp	URB	2300	3200
X047	Non	0	0	TecS	Emp	7	CAp	URB	0	3000
X048	Oui	0	0	Tec	Emp	5	CAp	URB	1200	2500
X049	Non	0	0	SDT	Emp	5	Cap	URB	0	2500
X050	Oui	0	0	TecS	Emp	4	CAp	URB	2300	2700
X051	Oui	0	0	SDT	Emp	3	Cap	URB	2000	2500
X052	Non	0	0	Tec	Emp	4	CAp	URB	0	2500
X053	Non	0	1	TecS	Emp	5	CAp	URB	0	2800
X054	Non	0	0	TecS	Emp	4	CAp	URB	0	2700
X055	Oui	0	0	SDT	Emp	5	CAp	URB	1200	2500
X056	Non	0	0	TecS	Emp	5	CAp	URB	0	3000
X057	Oui	0	1	SDT	Emp	2	CAp	URB	1500	2500
X058	Non	0	0	TecS	Emp	2	CAp	URB	0	3000
X059	Non	0	0	TecS	Emp	2	CAp	URB	0	2800
X060	Non	0	0	TecS	Emp	1	CAp	URB	0	3000
X061	Oui	0	0	SDT	Inv	2	TLB	RUR	3000	1400
X062	Non	0	1	SDT	Emp	1	TLB	RUR	2000	2500
X063	Oui	0	0	SDT	Emp	1	TLB	URB	2000	800
X064	Non	0	0	SDT	Emp	2	TLB	RUR	0	600
X065	Non	0	0	SDT	Emp	2	TLB	RUR	0	450
X066	Non	0	0	SDT	Emp	1	TLB	RUR	0	2000
X067	Oui	0	1	SDT	Inv	2	TLB	RUR	NC	NC
X068	Non	0	0	SDT	Emp	5	CAp	URB	0	2200
X069	Non	0	0	SDT	Emp	5	Cap	URB	1700	2100
X070	Non	0	0	TecS	Emp	3	CAp	URB	0	2700
X071	Non	0	0	TecS	Emp	1	CAp	URB	0	2800
X072	Non	0	0	TecS	Emp	3	CAp	URB	0	2700
X073	Non	0	1	Tec	Emp	1	CAp	URB	0	1800

Code Acteur	Emploi AvTic	Chômage AvForTic	Chômage ApForTic	Formation TIC	Fonction TIC	Ancienneté TIC	Entreprise TIC	Milieu	Salaire AvETic	Salaire ApETic
X074	Non	0	1	Tec	Emp	4	CAp	URB	0	1800
X075	Non	0	1	Tec	Emp	3	CAp	URB	0	1900
X076	Non	0	2	SDT	Emp	7	CAp	URB	0	2100
X077	Non	0	0	Tec	Emp	8	CAp	URB	0	1800
X078	Non	0	0	Tec	Emp	8	CAp	URB	0	1800
X079	Non	0	0	SDT	Emp	3	CAp	URB	0	2000
X080	Non	0	0	SDT	Emp	12	Cap	URB	0	2100
X081	Oui	0	0	SDT	Inv	7	TLB	RUR	3700	500
X082	Non	0	0	SDT	Emp	5	TLB	RUR	0	1800
X083	Oui	0	0	SDT	Epnr	4	TLB	URB	750	1100
X084	Non	0	0	SDT	Emp	5	TLB	URB	0	850
X085	Non	0	1	SDT	Emp	2	TLB	URB	0	1600
X086	Oui	0	0	SDT	Inv	5	TLB	URB	2800	0
X087	Oui	0	0	SDT	Emp	2	TLB	RUR	600	800
X088	Non	0	0	SDT	Emp	1	TLB	RUR	0	800
X089	Oui	0	0	SDT	Inv	3	TLB	RUR	9500	0
X090	Oui	0	0	SDT	Emp	2	TLB	RUR	600	700
X091	Non	0	0	SDT	Emp	4	TLB	RUR	0	1000
X092	Oui	0	0	SDT	Inv	1	TLB	RUR	11000	0
X093	Non	0	0	SDT	Emp	2	TLB	URB	0	800
X094	Oui	0	0	SDT	Inv	5	TLB	URB	1800	1000
X095	Non	0	0	Tec	Emp	5	Cyb	RUR	0	1500
X096	Oui	0	0	TecS	Emp	3	Cyb	RUR	2850	2500
X097	Oui	0	0	SDT	Inv	5	Cyb	RUR	9700	0
X098	Non	0	0	SDT	Emp	5	TLB	URB	0	750
X099	Oui	0	0	SDT	Epnr	5	TLB	URB	1250	1700
X100	Oui	0	0	TecS	Epnr	5	Cyb	URB	1700	2500
X101	Non	0	1	SDT	Emp	2	Cyb	URB	0	750
X102	Non	0	0	Tec	Emp	2	Cyb	URB	0	1800
X103	Non	0	0	Ing	CAD	2	WANA	URB	0	SSS
X104	Non	0	0	Ing	CAD	5	WANA	URB	0	SSS
X105	Non	0	0	TecS	Emp	4	WANA	URB	0	SSS
X106	Non	0	0	TecS	Emp	3	WANA	URB	0	SSS
X107	Oui	0	0	TecS	Emp	5	WANA	URB	1800	SSS
X108	Non	0	0	Tec	Emp	2	WANA	URB	0	SSS
X109	Non	0	0	Tec	Emp	4	WANA	URB	0	SSS
X110	Non	0	0	Ing	CAD	4	MED	URB	0	SSS
X111	Non	0	2	Ing	CAD	3	MED	URB	0	SSS
X112	Oui	0	0	TecS	Emp	2	MED	URB	1800	SSS
X113	Non	0	2	Ing	CAD	4	MED	URB	0	SSS
X114	Oui	0	0	TecS	Emp	5	MED	URB	2400	SSS
X115	Non	0	0	Tec	Emp	2	MED	URB	0	SSS
X116	Non	0	0	Ing	Emp	4	MED	URB	0	SSS
X117	Non	0	0	Ing	CAD	2	MED	URB	0	SSS
X118	Non	0	0	Ing	CAD	3	MED	URB	0	SSS
X119	Non	0	1	Ing	CAD	4	MED	URB	0	SSS
X120	Non	0	0	Ing	CAD	5	MED	URB	0	SSS

Code Acteur	Emploi AvTic	Chômage AvForTic	Chômage ApForTic	Formation TIC	Fonction TIC	Ancienneté TIC	Entreprise TIC	Milieu	Salaire AvETic	Salaire ApETic
X121	Non	0	0	Ing	CAD	4	MED	URB	0	SSS
X122	Oui	0	0	Tec	Emp	4	MED	URB	1700	SSS
X123	Non	0	0	Ing	CAD	3	MED	URB	0	SSS
X124	Oui	0	0	TecS	Emp	3	MED	URB	2100	SSS
X125	Non	0	0	TecS	Emp	4	MED	URB	0	SSS
X126	Oui	0	0	TecS	Emp	6	MED	URB	2100	SSS
X127	Non	0	0	Tec	Emp	5	MED	URB	0	SSS
X128	Oui	0	0	Tec	Emp	3	MED	URB	1700	SSS
X129	Non	0	0	Tec	Emp	5	MED	URB	0	SSS
X130	Non	0	0	Tec	Emp	5	MED	URB	0	SSS
X131	Non	0	0	Ing	CAD	4	IAM	URB	0	SSS
X132	Non	0	0	Ing	CAD	6	IAM	URB	0	SSS
X133	Non	0	0	TecS	Emp	4	IAM	URB	0	SSS
X134	Oui	0	0	TecS	Emp	5	IAM	URB	2100	SSS
X135	Oui	0	0	TecS	Emp	6	IAM	URB	2300	SSS
X136	Non	0	0	Tec	Emp	3	IAM	URB	0	SSS
X137	Oui	1	1	Tec	Emp	6	IAM	URB	1700	SSS
X138	Non	1	0	Ing	CAD	6	IAM	URB	0	SSS
X139	Non	1	0	Ing	CAD	2	IAM	URB	0	SSS
X140	Oui	1	0	TecS	Emp	6	IAM	URB	1800	SSS
X141	Non	1	0	Ing	CAD	6	IAM	URB	0	SSS
X142	Oui	1	0	TecS	Emp	3	IAM	URB	2200	SSS
X143	Non	1	0	Tec	Emp	6	IAM	URB	0	SSS
X144	Non	1	1	Ing	Emp	6	IAM	URB	0	SSS
X145	Non	1	0	Ing	CAD	7	IAM	URB	0	SSS
X146	Non	1	0	Ing	CAD	3	IAM	URB	0	SSS
X147	Non	1	0	Ing	CAD	7	IAM	URB	0	SSS
X148	Non	1	0	Ing	CAD	5	IAM	URB	0	SSS
X149	Non	1	0	Ing	CAD	3	IAM	URB	0	SSS
X150	Non	1	1	Tec	Emp	6	IAM	URB	0	SSS
X151	Non	1	0	Ing	CAD	7	IAM	URB	0	SSS
X152	Non	1	0	TecS	Emp	2	IAM	URB	0	SSS
X153	Non	1	0	TecS	Emp	2	IAM	URB	0	SSS
X154	Non	1	0	TecS	Emp	2	IAM	URB	0	SSS
X155	Non	1	0	Tec	Emp	2	IAM	URB	0	SSS
X156	Oui	1	0	Tec	Emp	3	IAM	URB	1900	SSS
X157	Non	1	1	Tec	Emp	4	IAM	URB	0	SSS
X158	Oui	1	2	Tec	Emp	4	IAM	URB	1600	SSS
X159	Oui	1	0	TecS	Emp	7	IAM	URB	1900	SSS
X160	Oui	1	2	TecS	Inv	2	Cyb	RUR	3200	1200
X161	Oui	1	1	TecS	Ger	8	Cyb	RUR	2300	2000
X162	Non	1	0	Tec	Emp	3	Cyb	RUR	0	1200
X163	Oui	1	2	SDT	Inv	3	TLB	RUR	8500	0
X164	Oui	1	0	SDT	Ger	4	TLB	RUR	800	1300
X165	Non	1	1	SDT	Emp	3	TLB	RUR	0	900
X166	Oui	1	0	SDT	Inv	3	TLB	RUR	8900	0
X167	Non	1	0	SDT	Emp	5	TLB	RUR	0	900

Code Acteur	Emploi AvTic	Chômage AvForTic	Chômage ApForTic	Formation TIC	Fonction TIC	Ancienneté TIC	Entrepise TIC	Milieu	Salaire AvETic	Salaire ApETic
X168	Non	1	0	SDT	Emp	5	TLB	RUR	0	900
X169	Oui	1	0	SDT	Inv	5	MVM	URB	NC	0
X170	Non	1	2	TecS	Ger	4	MVM	URB	0	2500
X171	Non	1	0	Tec	Emp	3	MVM	URB	0	1700
X172	Non	1	0	TecS	Epnr	3	MVM	URB	0	2600
X173	Non	1	0	SDT	Emp	1	TLB	RUR	0	700
X174	Oui	1	0	SDT	Emp	10	MVM	URB	850	1200
X175	Non	1	0	SDT	Emp	4	TLB	RUR	0	600
X176	Oui	1	0	Tec	Ifl	8	Mtce	RUR	1100	1700
X177	Oui	1	0	Tec	Ifl	4	Mtce	URB	2200	1900
X178	Oui	1	0	Tec	Ifl	2	Mtce	URB	1300	2100
X179	Non	1	0	TecS	Ifl	4	Mtce	URB	0	2200
X180	Oui	2	0	SDT	Ifl	4	Mtce	RUR	8500	0
X181	Oui	2	0	SDT	Ifl	3	Mtce	RUR	1200	1700
X182	Non	2	0	SDT	Ifl	7	Mtce	RUR	0	700
X183	Oui	2	0	SDT	Ifl	10	Mtce	URB	3200	0
X184	Non	2	0	TecS	Ger	6	Cyb	URB	0	2700
X185	Non	2	0	Tec	Emp	7	Cyb	URB	0	1400
X186	Oui	2	0	TecS	Epnr	7	Cyb	URB	1850	2700
X187	Non	2	0	Tec	Emp	4	Cyb	URB	0	1300
X188	Oui	2	1	SDT	Emp	7	TLB	RUR	700	800
X189	Non	2	0	SDT	Emp	2	TLB	RUR	750	700
X190	Non	2	0	SDT	Emp	3	TLB	RUR	0	900
X191	Non	2	0	SDT	Emp	3	TLB	URB	0	750
X192	Non	2	0	SDT	Emp	4	TLB	RUR	0	900
X193	Non	2	0	SDT	Emp	3	TLB	URB	0	850
X194	Oui	2	0	SDT	Inv	3	Cyb	URB	7500	0
X195	Non	2	0	TecS	Ger	8	Cyb	URB	0	2200
X196	Non	2	0	Tec	Emp	2	Cyb	URB	0	1200
X197	Non	2	0	Tec	Emp	2	Cyb	URB	0	1500
X198	Non	2	1	SDT	Epnr	7	TLB	RUR	0	1500
X199	Non	2	0	SDT	Epnr	8	TLB	RUR	0	1600
X200	Oui	2	0	SDT	Epnr	4	TLB	RUR	900	1200
X201	Non	2	0	SDT	Emp	8	TLB	URB	0	900
X202	Oui	2	0	SDT	Inv	4	TLB	URB	2700	1000
X203	Oui	2	0	SDT	Epnr	6	Cyb	URB	2100	1600
X204	Non	2	0	TecS	Emp	5	Cyb	URB	0	1800
X205	Non	2	0	TecS	Emp	4	Cyb	URB	0	1800
X206	Oui	2	0	SDT	Inv	6	TLB	URB	3200	0
X207	Non	2	0	SDT	Ger	2	TLB	RUR	0	1500
X208	Non	2	0	SDT	Emp	3	TLB	RUR	0	1000
X209	Non	2	0	TecS	Epnr	4	MVM	URB	0	2300
X210	Oui	2	0	SDT	Emp	3	MVM	URB	600	1700
X211	Oui	3	0	Tec	Ifl	4	Mtce	URB	1200	2300
X212	Oui	3	0	SDT	Ifl	4	Mtce	RUR	1100	1700
X213	Oui	3	0	Tec	Ifl	4	Mtce	URB	1000	2200
X214	Non	3	0	SDT	Ifl	5	Mtce	URB	0	900

Code Acteur	Emploi AvTic	Chômage AvForTic	Chômage ApForTic	Formation TIC	Fonction TIC	Ancienneté TIC	Entreprise TIC	Milieu	Salaire AvETic	Salaire ApETic
X215	Oui	3	0	SDT	Ifl	4	Mtce	URB	1250	1850
X216	Non	3	0	TecS	Fre	2	Adm	URB	0	5000
X217	Non	3	0	Ing	Fre	4	Adm	URB	0	12000
X218	Non	3	0	Doc	Fre	2	Adm	URB	0	15000
X219	Oui	3	0	TecS	Ifl	2	Mtce	URB	2700	2500
X220	Oui	3	0	TecS	Ifl	3	Mtce	URB	0	3500
X221	Non	3	0	Tec	Ifl	3	Mtce	URB	0	2500
X222	Oui	3	0	TecS	Ifl	4	Mtce	RUR	1900	3000
X223	Oui	3	0	TecS	Ifl	3	Mtce	RUR	2400	2700
X224	Non	4	1	SDT	Ifl	4	Mtce	URB	0	1700
X225	Oui	4	0	Tec	Ifl	4	Mtce	RUR	1200	1800
X226	Oui	4	0	TecS	Ifl	7	Mtce	URB	1750	2200
X227	Oui	4	0	Tec	Ifl	6	Mtce	RUR	1500	2000
X228	Oui	4	0	TecS	Ifl	7	Mtce	URB	1800	2400
X229	Oui	4	0	SDT	Ifl	4	Mtce	RUR	1200	1700
X230	Oui	5	0	SDT	Ifl	5	Mtce	URB	900	1800
X231	Oui	5	0	TecS	Ifl	4	Mtce	RUR	2000	2300
X232	Oui	5	0	ATec	Ifl	5	Mtce	RUR	1000	1200
X233	Oui	5	0	ATec	Ifl	4	Mtce	URB	1400	2000
X234	Oui	5	0	ATec	Ifl	4	Mtce	RUR	1500	1800
X235	Oui	5	1	ATec	Ifl	4	Mtce	RUR	1200	1700
X236	Oui	6	0	ATec	Ifl	6	Mtce	RUR	1100	1400
X237	Oui	6	0	ATec	Ifl	3	Mtce	URB	1600	1800
X238	Non	7	0	TecS	Ifl	3	Mtce	RUR	0	2000
X239	Oui	7	0	TecS	Ifl	2	Mtce	URB	2100	2800

**C- Variables 17 à 26 : (Eau potable Av et Ap ETic ; Electricité Av et Ap ETic, logement décent Av et Ap ETic ; statut logement Av et Ap ETic , Soins médicaux Av et Ap ETic)**

Code Acteur	Eau Potable AvETic	Eau Potable ApETic	Electricité AvETic	Electricité ApETic	Logement Decent AvETic	Logement Décent ApETic	Statut Logement AvETic	Statut Logement ApETic	Soins Med AvETic	Soins méd ApETic
X001	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X002	Non	Oui	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X003	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X004	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X005	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X006	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X007	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X008	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X009	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV

Code Acteur	Eau Potable AVETic	Eau Potable ApETic	Electricité AVETic	Electricité ApETic	Logement Decent AVETic	Logement Décent ApETic	Statut Logement AVETic	Statut Logement ApETic	Soins Med AVETic	Soins méd ApETic
X010	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X011	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X012	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X013	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X014	Non	OUI	Non	OUI	Non	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X015	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PUB	PRV
X016	Non	OUI	Non	OUI	OUI	Ouiiu	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X017	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X018	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X019	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PUB	PRV
X020	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PUB	PRV
X021	OUI	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X022	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PUB	PRV
X023	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X024	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X025	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X026	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X027	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X028	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X029	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X030	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X031	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X032	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X033	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X034	Non	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X035	Oui	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X036	Oui	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X037	Oui	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X038	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X039	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X040	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X041	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X042	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X043	Oui	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X044	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X045	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X046	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X047	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Propriétaire	N	PRV
X048	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X049	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X050	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X051	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X052	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X053	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X054	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB

Code Acteur	Eau Potable AVETic	Eau Potable ApETic	Electricité AVETic	Electricité ApETic	Logement Decent AVETic	Logement Décent ApETic	Statut Logement AVETic	Statut Logement ApETic	Soins Med AVETic	Soins méd ApETic
X055	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X056	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X057	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X058	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X059	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X060	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X061	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X062	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X063	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X064	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Propriétaire	N	PUB
X065	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X066	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X067	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PUB	PRV
X068	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X069	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X070	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X071	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X072	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X073	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X074	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X075	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X076	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X077	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X078	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X079	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X080	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X081	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X082	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X083	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X084	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X085	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PUB
X086	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X087	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PUB	PRV
X088	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X089	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X090	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PUB	PRV
X091	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X092	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X093	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X094	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X095	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X096	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X097	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X098	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PUB
X099	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PUB	PRV

Code Acteur	Eau Potable AVETic	Eau Potable ApETic	Electricité AVETic	Electricité ApETic	Logement Decent AVETic	Logement Décent ApETic	Statut Logement AVETic	Statut Logement ApETic	Soins Med AVETic	Soins méd ApETic
X100	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X101	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Propriétaire	N	PUB
X102	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Propriétaire	N	PUB
X103	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X104	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X105	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X106	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X107	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X108	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X109	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Propriétaire	N	PRV
X110	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X111	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X112	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X113	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Propriétaire	N	PRV
X114	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Propriétaire	PRV	PRV
X115	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Propriétaire	N	PRV
X116	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X117	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X118	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X119	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X120	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X121	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X122	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X123	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X124	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X125	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X126	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X127	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X128	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV
X129	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X130	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X131	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X132	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X133	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X134	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X135	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X136	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	N	PRV
X137	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Locataire	PRV	PRV
X138	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	N	PRV
X139	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X140	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X141	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PRV
X142	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PRV	PRV
X143	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X144	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV

Code Acteur	Eau Potable AVETic	Eau Potable ApETic	Electricité AVETic	Electricité ApETic	Logement Decent AVETic	Logement Décent ApETic	Statut Logement AVETic	Statut Logement ApETic	Soins Med AVETic	Soins méd ApETic
X145	OUI	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PRV
X146	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PRV
X147	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X148	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X149	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X150	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X151	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X152	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X153	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X154	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X155	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PRV
X156	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PRV	PRV
X157	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PRV
X158	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X159	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X160	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X161	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PRV	PRV
X162	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X163	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X164	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV
X165	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X166	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PRV	PRV
X167	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X168	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X169	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PUB	PRV
X170	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X171	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X172	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X173	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X174	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV
X175	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X176	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV
X177	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PRV	PRV
X178	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV
X179	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X180	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X181	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV
X182	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X183	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X184	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X185	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X186	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X187	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X188	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV
X189	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV

Code Acteur	Eau Potable AVETic	Eau Potable ApETic	Electricité AVETic	Electricité ApETic	Logement Decent AVETic	Logement Décent ApETic	Statut Logement AVETic	Statut Logement ApETic	Soins Med AVETic	Soins méd ApETic
X190	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X191	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X192	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X193	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X194	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PRV	PRV
X195	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X196	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X197	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X198	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X199	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X200	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PUB	PRV
X201	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X202	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X203	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X204	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X205	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X206	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PRV	PRV
X207	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X208	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X209	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PUB
X210	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PUB	PRV
X211	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PUB	PRV
X212	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	PUB	PRV
X213	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV
X214	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PUB
X215	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PUB	PRV
X216	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X217	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	N	PRV
X218	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Locataire	N	PRV
X219	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Locataire	Propriétaire	PRV	PRV
X220	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	N	PRV
X221	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	N	PUB
X222	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PRV	PRV
X223	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PRV	PRV
X224	Non	OUI	Non	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	N	PUB
X225	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV
X226	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PRV	PRV
X227	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV
X228	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PRV	PRV
X229	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV
X230	OUI	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV
X231	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PRV	PRV
X232	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV
X233	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV
X234	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV

Code Acteur	Eau Potable AVETic	Eau Potable ApETic	Electricité AVETic	Electricité ApETic	Logement Decent AVETic	Logement Décent ApETic	Statut Logement AVETic	Statut Logement ApETic	Soins Med AVETic	Soins méd ApETic
X235	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV
X236	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PUB	PRV
X237	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	PRV	PRV
X238	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Propriétaire	Propriétaire	N	PUB
X239	Oui	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI	Hébergé	Hébergé	PRV	PRV

**D - Variables 27 à 36 : (Couverture sociale (CNSS) Av et Ap ETic ; Congé payé Av et Ap ETic ; Loisirs Av et Ap ETic ; Moyens de transport Av et Ap ETic ; faire des économies Av et Ap ETic)**

Code Acteur	CNSS AVETic	CNSS ApETic	Congé Payé AVETic	Congé Payé ApETic	Loisirs AVETic	Loisirs ApETic	Moyen de transport AVETic	Moyen de transport ApETic	Faire des Economies AVETic	Faire des Economies ApETic
X001	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X002	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X003	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X004	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X005	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X006	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X007	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X008	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X009	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X010	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X011	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
X012	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X013	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
X014	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X016	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X017	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X018	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X019	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X020	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X021	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X022	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X023	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X024	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X025	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X026	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
X027	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
X028	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
X029	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
X030	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non

Code Acteur	CNSS AVETic	CNSS ApETic	Congé Payé AVETic	Congé Payé ApETic	Loisirs AVETic	Loisirs ApETic	Moyen de transport AVETic	Moyen de transport ApETic	Faire des Economies AVETic	Faire des Economies ApETic
X031	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X032	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X033	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
X034	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
X035	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X036	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
X037	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X038	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
X039	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X040	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
X041	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
X042	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X043	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X044	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X045	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X046	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X047	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X048	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X049	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
X050	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X051	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X052	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X053	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X054	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X055	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X056	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X057	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X058	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X059	Oui	Non	Non	Non		Non	Non	Non	Non	Non
X060	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X061	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X062	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X063	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X064	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
X065	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
X066	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X067	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X068	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X069	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X070	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X071	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X072	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X073	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X074	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X075	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X076	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X077	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X078	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X079	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X080	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X081	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Code Acteur	CNSS AVETic	CNSS ApETic	Congé Payé AVETic	Congé Payé ApETic	Loisirs AVETic	Loisirs ApETic	Moyen de transport AVETic	Moyen de transport ApETic	Faire des Economies AVETic	Faire des Economies ApETic
X082	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X083	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X084	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X085	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X086	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
X087	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X088	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X089	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X090	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X091	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X092	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X093	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X094	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X095	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X096	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X097	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X098	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X099	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
X100	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X101	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X102	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X103	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X104	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X105	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X106	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X107	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X108	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X109	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X110	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X111	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X112	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X113	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X114	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X115	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X116	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X117	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X118	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X119	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X120	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X121	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X122	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X123	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X124	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X125	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X126	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
X127	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X128	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X129	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X130	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X131	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X132	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non

Code Acteur	CNSS AVETic	CNSS ApETic	Congé Payé AVETic	Congé Payé ApETic	Loisirs AVETic	Loisirs ApETic	Moyen de transport AVETic	Moyen de transport ApETic	Faire des Economies AVETic	Faire des Economies ApETic
X133	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X134	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X135	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X136	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X137	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X138	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X139	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X140	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X141	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X142	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X143	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
X144	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X145	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X146	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X147	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X148	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X149	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X150	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X151	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X152	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X153	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X154	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X155	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X156	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X157	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X158	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X159	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X160	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X161	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X162	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X163	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X164	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X165	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X166	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X167	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X168	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X169	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X170	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
X171	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X172	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X173	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X174	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X175	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
X176	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X177	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X178	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X179	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X180	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X181	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X182	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X183	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non

Code Acteur	CNSS AVETic	CNSS ApETic	Congé Payé AVETic	Congé Payé ApETic	Loisirs AVETic	Loisirs ApETic	Moyen de transport AVETic	Moyen de transport ApETic	Faire des Economies AVETic	Faire des Economies ApETic
X184	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X185	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X186	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
X187	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X188	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X189	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X190	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X191	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X192	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X193	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X194	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X195	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X196	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X197	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X198	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X199	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X200	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X201	Non	Non	Non	Non		Non	Non	Non	Non	Non
X202	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X203	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X204	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X205	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X206	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X207	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X208	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X209	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X210	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X211	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X212	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
X213	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X214	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X215	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X216	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X217	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X218	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X219	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X220	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X221	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X222	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X223	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X224	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X225	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X226	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X227	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X228	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
X229	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X230	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X231	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
X232	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X233	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
X234	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui

Code Acteur	CNSS AVETic	CNSS ApETic	Congé Payé AVETic	Congé Payé ApETic	Loisirs AVETic	Loisirs ApETic	Moyen de transport AVETic	Moyen de transport ApETic	Faire des Economies AVETic	Faire des Economies ApETic
X235	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X236	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
X237	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X238	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
X239	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

**(FIN de l'annexe B)**

## **Remarques**

**Les témoignages ont été exprimés en arabe dialectale . Au début, j'avais envisagé de les enregistrer en audio visuel pour les traiter après . Mais les personnes sondées ont refusé que leurs déclarations soient enregistrées et encore moins qu'elles soient filmées. Ce qui est rapporté ici , c'est la traduction que j'ai tenue qu'elle soit la plus fidèle possible**

## **Annexe 1 : Impressions de satisfaction d'un agent de guichet**

### **1) Interview avec un agent au guichet à l'agence de la régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Méknès (RADEM)**

**Question** : quel a été l'impact de l'installation de ce système électronique d'organisation des contribuables.

**Réponse** : C'est vraiment merveilleux

**Question** : comment ?

**L'agent** : avant, c'était la pagaille. Car tout le monde se ruait à la fois devant le guichet, Les plus forts et les effrontés bousculent les femmes et les personnes âgées pour être les premiers devant le guichet de paiement des factures. Il y a toujours des accrochages et des disputes. Maintes fois, on a recours aux forces de l'ordre pour les obliger à faire la queue

**Question** : en quoi est due cette "pagaille" et ce manque de respect des autres.

**L'agent** : La plupart des habitants de ce quartier étant des illettrés, ils n'ont jamais appris à faire la queue. Elles ont cet égoïsme inné de "passer avant les autres". On assiste à des disputes journalières

**Question** : Et vous en quoi ça vous gênait ?

**L'agent** : ça me gêne énormément, d'une part je ne sais pas lequel est prioritaire puisque tout le monde me tend sa facture et quand je prends une par hasard, les autres se mettent à crier « celui là vient d'arriver, c'est moi le premier ». Si je fais la sourde oreille, j'entends des mots malveillants à mon égard. Cette situation me rend malade et me perturbe à tel point qu'il m'arrive d'avoir des trous de caisse et le déficit est déduit de mon salaire. Quand le désordre s'aggrave, on fait appel aux forces de l'ordre ou on ferme les guichets.

**Question** : et après l'installation de ce distributeur automatique des tickets numérotés.

**L'agent** : c'est une grande satisfaction pour nous et surtout pour les clients, en particulier les femmes et les personnes âgées.

**Question** : Comment ?

**L'agent**: en entrant dans l'agence, le contribuable est invité de retirer son ticket numéroté de l'appareil qui est là-bas, et attend tranquillement que son numéro s'affiche dans le panneau de l'un des quatre guichets, Quand son numéro s'affiche il se présente, seul, au guichet où son numéro s'est affiché.

**Question** : et les personnes illettrées

**L'agent** : Pour ces clients, l'agent de sécurité qui est près du distributeur aide ces personnes à retirer leur ticket, leur dicte le numéro et leur dit de s'en rappeler. Et à chaque fois qu'un numéro s'affiche l'agent de sécurité l'annonce à voix haute. Les personnes illettrées quand elles entendent leur numéro s'adressent à cet agent qui leur indique le guichet où s'adresser. Ainsi, chacun de nos quatre guichets ne reçoit qu'un client à la fois et traite tranquillement rapidement et efficacement les factures.

**Question** : quel a été l'impact de ce système

**L'agent** : on a plus cette pagaille, on réalise plus d'opérations qu'avant et les trous de caisse sont très rares et surtout les agents se sont soulagés des pressions et respirent mieux. (FIN)

## **Annexe 2 : Interview avec une femme contribuable**

**Question** : Pourriez-vous SVP me parler de vos impressions avant et après la mise en place de ce système à tickets numérotés.

**Réponse** : Je paie mes factures dans cette agence depuis 10 ans. Avant l'installation de ce système, il m'est arrivé maintes fois d'attendre 2 heures pour pouvoir payer, car je ne peux pas supporter les bousculades, car j'ai été victime des pique-pockets comme beaucoup d'autres femmes. Il m'est arrivé maintes fois de repartir sans payer. Et je ne suis pas la seule. Mais après l'installation de cette machine, il y a 2 ans, Dieu merci, les paiements se font à l'aise, on attend notre tour, assis, on fait des connaissances dans la salle d'attente. Il y a une très grande différence. (FIN)

### **Annexe 3 : Entretien avec un gérant d'une téléboutique mobile**

Lors d'une de mes tournées dans un souk<sup>1</sup> à accès difficile, situé dans une cuvette, un attroupement de personnes attira mon attention. Une fois sur place j'ai constaté qu'il s'agit d'une télé boutique mobile équipée de trois appareils téléphoniques. Le gérant, Hamid, la trentaine, tient une feuille à la main. Une sonnerie d'appel se déclenche. Hamid décroche le combiné, écoute puis consulte sa feuille et chuchotte à l'oreille de Hammou. A son tour Hammou s'adressa à la foule et annonce en langue berbère et à haute voix "Mimouna, argzan'ess Omar, Talian" (Mimouna, c'est ton mari Omar de l'Italie) Une femme, la cinquantaine sort du lot d'attente et s'empare du combiné, l'air content. 5 mn de communication. L'équivalent de 2 euros à payer comme frais de communication. Hamid, ne connaissant pas la langue berbère a recruté pour cette journée et pour ce souk, pour 3 euros, le jeune Hammou pour servir de traducteur entre lui et les clients. A la "fermeture", Hamid me confia sous une tente en guise de café et autour d'une petite table basse ornée d'une théière et de deux verres, que dans chacun des 6 souks de la région il a des clients qu'il a su fidéliser et un traducteur. Ces clients, pour la part sont des femmes, ont un mari ou un fils ou une fille à l'étranger. Ils ont convenu entre eux de se "rencontrer" à la télé boutique, le jour J entre telle et telle heure. Sur les trois appareils, deux sont réservés à ces clients. L'autre pour les "passagers". Mieux encore Hamid est devenu ainsi un ami de tous ses clients de telle sorte qu'au retour au bled pendant les vacances, on lui apporte son cadeau. J'ai profité de ce moment et tout en dégustant un bon thé à la jacinthe j'ai réussi à avoir la conversation suivante dite dans un langage en "aranja"<sup>2</sup> » après avoir rassuré mon interlocuteur que c'est dans le cadre d'une thèse doctorale. Ce qui redoubla son enthousiasme.

**Question** : tu veux bien me raconter un peu de l'après ta licence

**Hamid** " tu sais, j'ai chômé trois ans après ma licence en physique obtenue à la fac de sciences de Méknès. Je n'ai pas pu aller loin dans les études pour deux raisons : 1) la pension de mon père (1200 Dh (120 euros) ne suffit pas à satisfaire les besoins les plus élémentaires d'une famille de 5 personnes. Je voulais l'aider coûte que coûte. J'ai postulé à des dizaines d'emploi. Mais en vain. 2) ma moyenne obtenue en licence ne m'a pas permis d'être sélectionné pour un DESA. Et même si j'étais sélectionné je n'avais pas les moyens pour ces études car on ne donne presque pas de bourse au delà de la licence, même si on est très pauvre, alors que j'avais une bourse de 200 dh (20 euros) par mois durant mes 4 années de licence. Et pendant mes années de chômage j'ai travaillé comme ouvrier dans le bâtiment, dans le ramassage des ordures ménagères, comme représentant de produits cosmétiques faisant le porte à porte, comme gardien de nuit dans les parcs de voiture des immeubles et

*(suite page suivante)*

---

<sup>1</sup> Souk : Marché hebdomadaire bien organisé dans une région donnée où les habitants de la région vendent leurs produits et achètent ce dont ils ont besoin. La sous région est divisée en communes et chaque commune tient son marché un jour de la semaine à part le vendredi.

<sup>2</sup> Aranja : mot forgé de arabe RAbe dialectal marocain et du français. Dans ce langage parlé surtout par les marocains francophones il y a un mélange de mots arabes et de mots français dans une même phrase

d'autres métiers encore ; et ce, pour ne pas être à la charge de mon père . Je suis même arrivé à acheter des fois, les fournitures scolaires et des habits à mes deux petits frères ».

**Question** : comment tu as pu fidéliser tes clients ?

**Hamid** : « lors ma première arrivée dans chacun des six souks, j'ai engagé un "crieur" pour annoncer que toute personne qui a un parent à l'étranger et même au Maroc est invitée à "parler" avec lui gratuitement pour 3 mn. Chez Hamid. Les personnes arrivent , me donnent un bout de papier où est inscrit le numéro à joindre. Je compose moi-même le numéro et je remets le combiné au demandeur en le priant de me le remettre avant de couper. Quand la personne termine de communiquer je prends le combiné et je contacte l'appelé qui est toujours en ligne. Je lui explique l'efficacité et l'économie de mes services<sup>3</sup>. Et je lui propose que s'il veut téléphoner chaque semaine à sa famille il n'a qu'à convenir avec elle de la tranche d'heure. Au début j'ai pu collecter en moyenne 5 clients par souk et juste une semaine après, ce chiffre est monté à dix pour stagner aux alentours de 20 clients par souk et par semaine, et ce, grâce au système "de téléphone arabe"<sup>4</sup> »

**Question** : tu arrives à t'en sortir avec tous les trajets que tu fais journallement de Méknès jusqu'aux lieux des souks. ? 200 km au moins sans compter les dommages des pistes

**Hamid** : je ne rentrerai pas dans mes frais si je n'ai pas adopté la stratégie suivante : la première fois et dans le souk, je demande à un client homme s'il peut me louer une chambre chez lui pour une nuit. Et comme tu sais, avec l'hospitalité connue des marocains, l'homme non seulement m'invite à passer la nuit chez lui mais à m'offrir un bon dîner et le petit déjeuner du lendemain. De ma part j'appelle son parent à l'étranger pour "parler" gratuitement avec tous les membres de la famille. et si dans la maison il y a des enfants scolarisés, je les aide dans leurs devoirs et dans leurs révisions. Ainsi je me suis fait des hôtes pour hébergement gratuit dans les environs de chaque souk. Je t'assure qu'il m'arrive d'avoir l'embarras du choix du fait que jusqu'à 4 personnes m'invitent à la fois. Cette stratégie m'épargne les frais, les dangers et la fatigue occasionnés par les longs trajets à faire tous les jours. Car au lieu des 400 km à faire tous les jours et six fois par semaine je ne fais qu'en moyenne 35 km par jour pour relier les six souks . De plus cela consolide la fidélité de mes clients.

**Question** : Et sur ton projet de télé boutique ?

**Hamid** « l'idée m'est venue du foisonnement des télé boutiques dans mon quartier et du nombre des clients qui s'y rendent. J'ai lu quelque part que plus de 80 % qui ont un GSM utilisent les télé boutiques. »

**Question** ; pourquoi la télé boutique mobile précisément ?

**Hamid** « J'ai vu une publicité sur ce type de téléboutique et comme je suis originaire de la

(suite page suivante)

---

<sup>3</sup> Les communications téléphoniques de l'Europe vers le Maroc sont beaucoup moins chères que les communications du Maroc vers l'Europe

<sup>4</sup> **le téléphone arabe** : système d'information qui consiste en la diffusion de l'information de bouche à oreille

campagne j'ai toujours remarqué que les personnes âgées et illettrées ont des difficultés à utiliser les téléphones portables, ça coûte cher et le réseau n'est toujours pas disponible. Je me suis dit que la téléboutique mobile ferait l'affaire. Et je me suis engagé »

**Question** : Et pour le financement de ce projet. Ça doit coûter cher ?

**Hamid** : « dans le cadre de l'encouragement par l'Etat à l'auto emploi<sup>5</sup> des jeunes diplômés, j'ai pu avoir la somme nécessaire après avoir signé un engagement de ne plus prétendre à un emploi dans la fonction publique. Et c'est comme ça que j'y suis arrivé. »

**Question**: quelle est ta situation sociale actuelle ? .

**Hamid** : « Grâce à Dieu je n'ai pas à me plaindre, je me suis marié, j'ai acheté un petit appartement à crédit et je continue à aider ma famille. J'espère que ça continue comme ça ; tant qu'il n'y aurait pas d'autres concurrents du moins jusqu'à ce que je me libère du crédit de mon appartement »

Par "choukran (merci) et au revoir " j'ai quitté Hamid dont le courage et la persévération m'ont beaucoup impressionné. ( **Fin** )

---

<sup>5</sup> **Le Crédit Jeunes Promoteurs** vise les diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Il finançait jusqu'à 90% les projets Jeunes Promoteurs agréés avec des taux d'intérêt de 5% pour les prêts de l'Etat et de 9% pour ceux bancaires. Il a été remplacé par le dispositif "Création de la Jeune Entreprise"(convention de coopération du 19 février 2003) garanti à 85% par l'Etat

#### **Annexe 4 : Témoignage d'un acteur informel dans le secteur des TIC**

Si au Maroc, ce phénomène concerne 20% de la population active, le nombre de techniciens qui s'adonnent à ce type de travail n'est pas déterminé et sera difficile à déterminer. Cependant, ce travail en noir connaît un grand développement par le fait qu'il profite aussi bien au technicien qui arrive à avoir un revenu tout en restant indépendant et surtout en échappant au fisc, qu'au client qui verse moins que s'il s'était adressé à une entreprise.

Pour cerner ce type de travail informel d'une manière scientifique j'ai contacté un acteur qui exerce dans ce secteur : il s'agit de Jalal Z, 26 ans, technicien en électronique, spécialité antennes et paraboles avec lequel j'ai eu l'entretien suivant :

**Question** : comment êtes-vous formé ?

**Jalal** : Après mon diplôme de l'institut de technologie appliquée, option électronique, j'ai travaillé pendant 2 ans dans un grand magasin de ventes de matériel électronique où j'ai acquis de l'expérience..

**Question** : Et pourquoi avez-vous quitté votre poste

**Jalal** : j'étais mal payé pour ne pas dire exploité

**Question** : comment ?

**Jalal** : j'ai travaillé 6 mois comme stagiaire et sans aucun salaire. Ce sont les clients qui me donnent des pourboires. Les 6 mois suivants je recevais 900 DH (90 €) par mois et la 2<sup>ème</sup> année je touchais 1000 DH, alors que le patron reçoit entre 150 à 250 DH pour l'installation d'une antenne et 250 à 350 DH pour l'installation d'une parabole.

**Question** : Et qui vous a encouragé à travailler dans le noir

**Jalal** : je me suis dit "comme je travaille dans le noir, vu que je ne suis pas déclaré, autant travailler dans le noir pour mon propre compte". Ainsi j'ai acheté le matériel nécessaire et je me suis fait connaître auprès des magasins de vente en y déposant mon numéro du téléphone portable. De plus j'ai exploité l'efficacité du "téléphone arabe". Et le téléphone mobile a beaucoup contribué à ma réussite.

**Question** : Pouvez-vous me parler de votre situation en tant que employé et en tant que travailleur en noir

**Jalal** : en tant qu'employé, j'étais vraiment exploité et mal payé . De plus, je n'avais pas le droit de donner mon avis sur la qualité du matériel fourni ni de conseiller les clients sur leurs choix. Par contre actuellement, je suis très indépendant, je gagne beaucoup plus qu'avant. Et encore je me contente de ce que le client me donne sans marchandage (entre 100 et 150 DH) selon qu'il s'agisse d'une antenne ou d'une parabole. Mieux encore, dans chaque opération j'engage un assistant (un jeune chômeur du quartier) pour 25 à 30 DH par opération.

**(Voir suite page suivante)**

**Question** : est ce que vous avez une idée sur le nombre de techniciens de la même spécialité et qui travaillent dans le noir?

**Jalal** : Personnellement j'en connais 10 dans tout Méknès. Mais il y a une vingtaine de faux techniciens (ceux qui ont appris sur le tas) qui se contentent de peu et qui nous concurrencent à outrance. Mais les clients avertis ne se fient pas souvent à eux.

**Question** : est ce que vous comptez, ou plutôt vous souhaitez de monter une entreprise avec un registre de commerce ?

**Jalal** : pour l'instant je n'y pense pas

**Question** : Pourquoi ? est-ce une question de capital ou autres choses

**Jalal** : D'abord je ne dispose pas de fonds suffisants pour louer un magasin et l'équiper. Mais même si j'arrive à avoir un crédit de financement, je ne pense pas pouvoir réussir en tant que patron honnête.

**Question** : comment ?

**Jalal** : Vu qu'il y a trop d'entreprises, de techniciens et de faux techniciens qui opèrent dans le noir à Méknès, pour avoir des clients, il faut constamment baisser les prix de vente des produits et des services, ce qui entraîne une réduction importante du chiffre d'affaires. Et pour faire face à ces enjeux un patron est amené à exploiter les jeunes diplômés en les engageant comme stagiaires pendant 6 mois pour les congédier après pour des prétextes futiles et recruter d'autres stagiaires et ainsi de suite. Et comme je ne peux pas agir de la même sorte, je préfère me contenter de ce travail en noir que de gagner plus en étant malhonnête. Non je ne peux pas. (fin de l'entretien)

## **Annexe 5 : Entretien avec un ingénieur TIC chez un opérateur télécom**

**Hakim N.**, 28 ans, ingénieur d'Etat en développement de logiciels est chef de service chez un opérateur Télécom.

**Question** : Pourquoi as-tu choisi ce métier, orientation forcée ou choix personnel ?

**Hakim**: A vrai dire c'est un choix , mais un choix raisonné

**Question** : c'est-à-dire ?

**Hakim** : J'ai un frère aîné qui a un doctorat en biochimie et qui a chômé pendant deux ans pour se contenter d'un poste d'agent de qualité dans une petite société alimentaire pour un salaire que j'ai honte de dévoiler. Alors après mon bac j'ai opté pour les classes préparatoires aux grandes écoles plutôt que pour la fac. Après mes deux années de classes préparatoires j'avais le choix entre l'Ecole des mines et l'INPT (institut national des postes et télécommunications). Et j'ai choisi l'institut.

**Question** : et pourquoi ce choix

**Hakim** : Tu sais, au cours des études dans les classes préparatoires les étudiants se renseignent sur les formations les plus demandées dans le marché du travail. Et comme dans chaque établissement il y a une cellule de suivi des lauréats il nous est plus facile de repérer les formations les plus valorisées. C'est ainsi que j'ai choisi l'INPT vu que tous ses lauréats se recrutent dès l'obtention de leur diplôme par les administrations, les offices et les grandes sociétés.

**Question** : Et tu es satisfait dans ce poste ?

**Hakim** : Je n'ai pas à me plaindre

**Question** : Comment ?

**Hakim** : A mon entrée j'ai occupé un poste de chef de bureau au siège à Rabat. Après deux j'ai été nommé dans ce poste comme chef de service suite à une extension de cette agence. Tu connais sûrement le salaire des ingénieurs d'Etat. En plus, j'ai certains avantages (primes de responsabilité, voiture de service, déplacements forfaitaires...) et comme tous les fonctionnaires de l'Etat mon poste est sûr et durable contrairement aux fonctionnaires des sociétés.

**Question** : as-tu profité de ces avantages ?

**Hakim** : bien sûr, comme le recommande notre proverbe (mets ta jeunesse au service de ta vieillesse), j'ai construit une maison et creusé un puits dans le terrain agricole de mes parents, ce qui a valorisé ce patrimoine. J'ai fait un projet d'élevage bovin avec mon oncle, et ça marche bien. Je me suis engagé pour l'achat d'un petit chalet au bord de la mer.

**Question**, je suis content pour toi et tes enfants sont scolarisés au public ou au privé ?

**Hakim** : (un sourire) je n'ai pas encore leur mère (**FIN**)

## **Annexe 6 : Entretien avec un enseignant chercheur, docteur en TIC,**

► LOuahid K., 35 ans, marié et père de 2 enfants est titulaire d'un doctorat en informatique obtenu en France. Il est enseignant chercheur dans une grande école de technologie depuis sept ans.

**Question :** Pourquoi avez-vous choisi de faire un doctorat en informatique et en France en particulier.

**Ouahid :** c'est un choix personnel et c'était un domaine nouveau et très à la mode; et pourquoi en France c'est une question de facilités. En effet, mon père étant un immigré en France, il m'a été facile de m'inscrire, d'avoir une bourse et d'être hébergé

**Question :** et pourquoi vous n'êtes pas resté en France alors,

**Ouahid :** sincèrement et contrairement à ce qu'on dit il est difficile pour un étranger d'être recruté dans l'enseignement supérieur ou de prétendre à un poste de responsabilité en France. De plus mon père a eu sa retraite et avait décidé de rentrer définitivement au Maroc.

**Question :** et comment avez-vous pu décrocher ce poste au Maroc ?

**Ouahid :** je consultais quotidiennement les sites des universités et chaque fois que je trouve une annonce pour poste d'enseignant chercheur j'envoie un dossier de candidature. Après un an environ, cet établissement m'a convoqué pour un entretien qui a abouti à mon recrutement

**Question :** les ingénieurs lauréats de ce département trouvent-ils facilement un poste à leur sortie ?

**Ouahid :** non seulement ils trouvent facilement un poste, mieux encore ils ont des promesses d'emploi alors qu'ils sont encore en 3<sup>ème</sup> année. Aucun lauréat ne chôme. Je parle de mon département. Les ingénieurs informaticiens sont très demandés.

**Question :** Vous ne regrettez pas donc d'avoir choisi l'informatique comme métier

**Ouahid :** absolument pas, je gagne bien ma vie, je fais de la recherche, j'encadre des mémoires, je participe à des manifestations culturelles au Maroc et à l'étranger. Mes enfants sont scolarisés dans des établissements de la mission française. J'ai un petit pavillon ici et un petit appartement dans une ville côtière. J'ai pris à ma charge, ma sœur veuve et sa fille.

**Question :** et si on vous propose de changer de métier, que choisiriez vous ?

**Ouahid :** l'informatique (rire) (FIN)

## **Annexe 7 : Entretien avec un technicien spécialisé en TIC**

**Rachid S.** : 32 ans, responsable de la maintenance des machines robotisées dans une grande société de fabrication de fils électriques pour autos. Son témoignage confirme que les petits

**Question** : peux-tu me parler de votre carrière

**Rachid** : Après ma licence en physique j'ai chômé pendant trois ans. Et voyant que mon diplôme universitaire obtenu après 5 années d'études (j'ai doublé la 1<sup>ère</sup> année) ne m'apporte rien, j'ai décidé de préparer un diplôme de technicien spécialisé en maintenance informatique.

**Question** : pourquoi un diplôme informatique alors que vous pouvez faire un master en physique.

**Rachid** : c'était mon rêve et même d'aller plus loin jusqu'au doctorat. Mais avec la mort de mon père (que Dieu aie son âme) et comme je suis l'ainé de mes cinq frères et sœurs je me suis trouvé responsable de famille. Donc j'ai été obligé de travailler dans n'importe quoi pour subvenir aux besoins les plus élémentaires de ma famille (manœuvre, apprenti, garçon de café...). Alors un jour un ami de mon village qui a préparé le même diplôme juste après avoir son DEUG, (Diplôme des Etudes universitaires Générales, bac+2) est venu en voiture prendre un thé au café du village où je travaillais comme serveur. Il m'a dit que je suis entrain de perdre mon temps et qu'il valait mieux pour moi de faire ce diplôme qui garantit l'emploi. Et c'est comme ça que j'ai eu ce diplôme de technicien spécialisé.

**Question** : et pendant tes deux années de formation qui s'occupait de ta famille

**Rachid** : Disons que Dieu est Grand. Mes deux frères cadets sont rentrés dans l'armée et une de mes sœurs ayant le niveau bac a trouvé un poste comme enseignante dans une garderie de la promotion nationale au village même. Et moi j'ai été hébergé chez une ma tante à Méknès, la ville où j'ai fait ce diplôme dans un Institut de Technologie Appliqué.

**Question** : je vois que tu portes une blouse différente de celles de tes collègues et tu n'as pas de poste fixe. Est-ce que tu as une responsabilité.

**Rachid** : ( un sourire) C'est vrai je suis le chef de production de ce secteur ; je supervise 40 employés . Au début j'ai été recruté comme ouvrier qualifié avec un salaire de 1700 DH. Après 2 ans je suis passé au grade de sous chef avec un salaire de 2500 DH et juste une année après, et avec le départ à la retraite de l'ancien chef de production on m'a nommé à sa place alors qu'il y a des sous chefs plus anciens que moi ; Il paraît que ma licence a joué un rôle pour cette nomination.

**Question** : et quel est ton salaire actuel , si ça ne te gêne pas

**Rachid** : Dieu merci, je suis à 4500 DH et je touche une prime de production tous les trois mois qui varie entre 1500 à 2000 Dh.

Suite page suivante)

**Question :** est ce que ton train de vie a connu un certain changement

**Rachid :** Dieu merci, mon train de vie et celui de ma famille ont connu et continuent à connaître un changement positif très visible.

**Question :** comment se traduisent ces changements

**Rachid :** J'ai rénové notre maison. Ma famille mange et s'habille beaucoup mieux qu'avant. J'ai une couverture médicale et une caisse de retraite. Je me soigne chez des médecins privés. Je me suis marié. Je me suis engagé dans l'achat d'un appartement. (FIN)

## **Annexe 8 : 5 Témoignages de satisfaction des usagers**

Ayant appris par les étudiants que j'ai engagés pour la distribution et la collecte des questionnaires, que dans les zones éloignées et enclavées, les projets TIC (téléboutiques, cybercafés, cafés équipés de "home cinéma"), dont le nombre ne cesse d'augmenter s'avèrent très prometteurs pour le développement de la région puisque d'une part ils ont créé des emplois permanents pour un grand nombre de jeunes et d'autre part ils ont rendu de grands services aux populations locales en leur facilitant l'accès aux NTIC (téléphone, informatique, télévision, jeux...). Pour vérifier ces déclarations, je me suis rendu sur les lieux indiqués où j'ai pu collecter les témoignages suivants.

### **Témoignages de satisfaction**

- **Mohamed**, la trentaine, « avant l'installation de la téléboutique dans notre douar (petite agglomération rurale) je dépensais 50 dirhams (5 euros) rien que dans le transport pour une communication à caractère urgent, de 5 Dirhams(50 centimes)

- **Saïd**, un jeune collégien, internaute : « moi, pour une heure de navigation sur internet, je dépensais 30 Dh pour me déplacer au village le plus proche. Et encore par le biais d'un transporteur clandestin car, vu l'état des pistes les chauffeurs de taxis ne veulent pas "bousiller" leur véhicule. Or, et depuis l'ouverture de "Hamza Cyber" ici, j'économise les 30 Dh (6 heures de navigation) plus je ne perds plus le temps des déplacements et les risques du transport puisque le transporteur ne se déplace que la nuit et le véhicule est très ancien »

- **Khadija**, la cinquantaine, femme illettrée, ayant un fils qui étudie en Belgique manifeste sa satisfaction pour le cybercafé que vient d'ouvrir Driss, un diplômé bac+2 en informatique « maintenant chez ouldi (mon fils) Driss, je vois et je discute avec mon fils qui est en "Belgique" comme s'il était avec moi à la maison. Que Dieu bénisse ceux qui ont inventé cette technique »

**(suite page suivante)**

- **Rachid**, commerçant « le fax de Si Hamza (Si équivalent à Monsieur) me rend de grands services. Avant, pour envoyer et recevoir les courriers par fax, je me déplaçais au village; ce qui me demande des frais et la fermeture de mon commerce. Maintenant, Dieu merci, Si Hamza m'a épargné toutes ces dépenses et le temps perdu. »

- **Kamal**, coiffeur de profession est mordu pour le foot espagnol « avant que notre ami Jamal eut l'idée de faire son projet de Home cinéma ici, moi et mes 4 copains nous nous déplaçons deux fois par semaine dans le village qui se trouve à 10 km de notre douar pour voir les matchs et ce en louant le service d'un transporteur clandestin pour 100 dh (10 euros) aller/retour. Maintenant , je suis gagnant financièrement , et comme mon salon de coiffure est limitrophe avec le café de Jamal, je suis toujours à la disposition de mes clients »

**(Fin des témoignages)**

## **Annexe 9 : Entretien avec un investisseur dans une Téléboutique**

Abbasse , 57 ans, acteur TIC en tant qu'investisseur dans une téléboutique dont il a confié la gestion à sa fille

**Question** : comment avez-vous pensé à investir dans cette Téléboutique.

**Abbasse** : avant tout c'est pour procurer un emploi pour ma fille qui n'a pas pu aller plus loin dans ses études. Après le bac, obtenu avec la mention passable, elle n'a pas été acceptée dans les écoles de l'enseignement supérieur et elle a refusé de s'inscrire à la fac. Une année après, toutes les demandes formulées ont eu des réponses négatives sous prétexte que son bac est 'périmé'. Déçue elle m'a proposé de lui monter une téléboutique comme a fait son oncle maternel pour son fils à Fèz.

Comme j'avais un peu d'économie et que Khadija est ma fille unique j'ai monté ce projet dans le rez de chaussée de ma maison.

**Question** : avez-vous vous posé des conditions particulières

**Abbasse** : tu sais, il n'y a pas de conditions entre père et fille. Ma seule condition est qu'elle prenne en charge les frais d'entretien, les impôts et qu'elle contribue aux dépenses familiales dans la mesure du possible tant qu'elle vit avec nous.

**Question** : et ça marche

**Abbasse** : oui, même bien. Kadija a allégé mes dépenses. Elle a même agrandi le projet puisqu'elle y a ajouté 2 cabines . Ce qui me reconforte le plus c'est qu'elle a embauché sa cousine pour 1000 DH le mois. Cette fille est orpheline de père et a sa mère à sa charge.

**(FIN)**

## **Annexe 10 : Entretien avec un investisseur dans un magasin de vente et de maintenance de matériel informatique**

**Madani Nizar**, 60 ans, acteur TIC a investi dans un magasin de vente et de maintenance de matériel informatique. La gestion a été confiée à sa belle sœur, diplômée en TIC, veuve et mère d'un enfant.

**Question** : comment avez-vous eu l'idée d'investir dans ce magasin dont vous avez confié la gestion à Souad

**Nizar** : après la mort de son mari, qui est mon frère, Souad s'est trouvée dans le besoin elle et son fils de 7 ans. Et comme elle a un diplôme de maintenance en TTIC, j'ai lui ai proposé de lui monter un projet de vente et de maintenance de matériel informatique. La proposition a été bien reçue. Ainsi, j'ai loué ce local et je l'ai équipé.

**Question** : avez-vous posé des conditions

**Nizar** : oui bien sûr. Il y a même un contrat entre nous qui stipule que je supporte toutes les charges pendant une année et qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> année, elle commence à supporter les charges et à partir de la 4<sup>ème</sup> année elle me donnera 20 % des recettes nettes.

**Question** : pourquoi toutes ces facilités,

**Nizar** : je t'avais dit que Souad est ma belle sœur. Moi, grâce à Dieu je ne suis pas dans le besoin. Les facilités dont tu parles c'est d'abord, pour encourager Souad à démarrer sans se soucier des charges, et ensuite pour la responsabiliser.

**Question** : Etes-vous satisfait de cet investissement ?

**Nizar** : oui et beaucoup même

**Question** : comment beaucoup même?

**Nizar**, : Souad s'est montrée très entreprenante. Elle gagne bien sa vie. Son fils est scolarisé et elle respecte les termes du contrat. Maintenant c'est elle qui contacte les fournisseurs. Mieux encore, avec mon approbation, elle a embauché son frère avec elle après l'avoir formé sur le tas en tant que stagiaire pendant six mois. **(FIN)**

## **Annexe 11 : Témoignages des acteurs à bas salaires**

Lors de la collecte du questionnaire remis à Hassan (acteur **X033**), gestionnaire de la téléboutique (Y031), j'ai constaté que le salaire mensuel de cet employé est de 600 DH. Comme je n'avais pas encore quitté les lieux j'ai décidé de revoir cet employé pour m'assurer qu'il ne s'agit pas d'une erreur de transcription. Effectivement il ne s'agissait pas d'une erreur. c'est bel et bien 600 DH par mois. Pire encore il travaille 12 h par jour de 10 h à 22 h, 7 jours sur 7, et 12 mois sur 12. Et à ma question " comment acceptez vous de travailler à ce prix, il m'a répondu que c'est mieux que rien et qu'il y a des jeunes filles qui gèrent des téléboutiques dans ce village pour moins de 300 DH le mois et pour le même horaire sinon plus.

Je me suis rendu dans trois de ces téléboutiques où j'ai rencontré et causé avec leur gestionnaire :

**Fatiha A (X034, Y032)**, 23 ans, célibataire, niveau scolaire 3<sup>ème</sup> année de collège, travaille dans cette téléboutique de cinq cabines depuis 2 ans pour 300 DH par mois, à raison de douze mois par an, six jours par semaine et entre 10 et 12 heures par jour selon les saisons.

**Nassira K. (X035, Y033)**, 24 ans, célibataire, niveau scolaire fin des études primaires, gère une téléboutique de quatre cabines depuis 18 mois pour 250 DH par mois, à raison de douze mois par an, six jours par semaine et entre 10 et 12 heures par jour selon les saisons.

**Malika, R. (X036, Y034)**, 24 ans, célibataire, niveau scolaire, 2<sup>ème</sup> année du lycée, gère une téléboutique de quatre cabines, depuis trois ans. Elle n'a pas de salaire fixe du fait qu'elle a 20% sur les 35% des recettes<sup>6</sup>

En moyenne elle gagne entre 200 et 400 DH par mois et dans les mêmes conditions que les deux précédentes.

Toutes les trois disent " c'est mieux que rien. Au moins on a de quoi aller au bain et acheter des vêtements. l'important est de ne pas rester enfermées dans la maison. Pouvoir sortir tous les jours est une chance pour une jeune fille. (sourire)<sup>7</sup> "

---

<sup>6</sup> : les recettes des téléboutiques sont réparties comme suit 65% pour l'opérateur et 35% pour l'entrepreneur

<sup>7</sup> : au Maroc, et surtout dans les populations traditionnelles la jeune fille n'est pas autorisée à sortir de chez elle sans être accompagnée par un parent sauf pour les études ou en cas de force majeure. Pour une jeune fille, sortir tous les jours est une chance de plus pour rencontrer l'homme de son rêve.

## **Annexe 12 : Témoignages de ceux que les TIC ont réduit leur revenu ou leur ont fait perdre leur emploi : Cas des écrivains publics**

Pour observer le côté négatif des TTIC en tant que causes de la réduction des revenus et de la perte d'emplois, j'ai recueilli les témoignages suivants :

- **Abdallah** , de la ville d'El hajeb, 37 ans, 1 enfant écrivain public depuis 10 ans m'affirme « *L'informatique est notre principal concurrent* », . Il ajoute « *tu sais , sur les 7 écrivains publics de la ville, il n'en reste plus que moi et un autre. Je ne te cache pas que je suis en train de chercher un contrat de travail pour l'étranger ou 'acheter' un mariage blanc avec une résidente en Europe* » et à ma question sur le coût de ce contrat et de ce mariage et d'où il va trouver l'argent nécessaire , il me répond sans réfléchir « *le contrat de travail ou le mariage , entre 50 000 à 80 000 DH , je n'ai pas cette somme mais mon père est prêt pour me procurer cette somme en vendant son terrain agricole* »

- **Hamid**, du village de Taoujtate 45 ans, marié , 2 enfants, écrivain public depuis 15 ans me confie « *J'écris dans deux langues : l'arabe et le français, . J'ai un baccalauréat, j'avais 3 machines et j'employais deux assistants. Et comme la clientèle devient de plus en plus rare , j'ai été obligé de vendre deux machines.*» Puis il tire de sa poche une carte qu'il me montre en disant « *Cette carte prouve que je suis officiellement un écrivain public. Elle a été délivrée à mon père , que dieu ait son âme , du temps de Feu Mohamed V<sup>8</sup>*».

Et sur le devenir des 2 assistants il me révèle que «*Jamal a pu passer en Espagne comme clandestin, il n'est pas revenu ici depuis 5 ans. Et Karim travaille de temps en temps dans le bâtiment comme manœuvre* »

---

<sup>8</sup> **Mohammed V** (1909 – 1961) Roi du Maroc de 1927 à 1961 . il est à l'origine de l'indépendance du Maroc

### **ANNEXE 13 : ENTRETIEN AVEC UN TENANT D'UN CAFE TRADITIONNEL**

Dans les centres urbains et ruraux de la Région Méknès-Tafilalet, j'ai constaté que certains cafés ont toujours beaucoup de clientèle alors que d'autres sont presque vides. Je me suis donné comme explication à ce phénomène deux hypothèses : l'équipement ou la qualité des services. Et lors de mes enquêtes dans le village rural de Timahdit j'ai saisi l'occasion pour vérifier mes hypothèses . Ainsi je me suis rendu dans un café presque vide dont l'équipement en chaises et tables est le même que celui du café d'en face où les tables sont toutes occupées. J'ai invité Abdeslam , la cinquantaine, qui m'a servi aimablement du thé, à prendre un verre avec moi. Il a accepté avec plaisir. C'est ainsi que j'ai pu avoir cet entretien

**Question** : il y a deux jours que je suis dans ce village et j'ai constaté que tu n'as pas assez de monde alors que ton local est propre et bien exposé et que ton thé est bien préparé et que tu es très accueillant, alors que le café qui est juste en face de toi est plein à craquer Je ne comprends pas.

**Abdeslam** : tu sais, les téléviseurs home cinéma d'une part et les émissions télévisées payantes qui programment des films à dominante porno , et surtout les matchs de football d'autre part, ont "tué" les tenants de café traditionnel comme moi qui n'ont toujours que de petits téléviseurs, souvent en noir et blanc et qui ne peuvent acquérir des émissions câblées ou à cartes. Alors les jeunes et les moins jeunes désertent de plus en plus mon café malgré qu'ils paient la-bas presque le double pour la même consommation qu'ici .et encore ils ne sont pas assis à l'aise vu leur nombre et l'étroitesse du lieu. Le peu de gens que tu vois sont des clients fidèles qui viennent ici pour lire tranquillement leur journal, jouer une partie de cartes . Et Comme tu remarques, la télévision est éteinte parce que ces gens préfèrent entendre les chansons classiques à la radio-K7..

**Question** : Et pourquoi tu ne t'équipes pas toi aussi de ces nouvelles technologies ?

**Abdeslam** : je veux bien mais d'une part je n'ai pas les moyens vu mon faible revenu (75 DH en moyenne par jour) pour nourrir 4 personnes et d'autre part j'ai peur de perdre mes clients qui me font vivre et surtout les touristes étrangers qui préfèrent ce genre de café et qui donnent de bons pourboires.

**Question** : pour les moyens , tu peux t'adresser aux associations de microcrédit.

**Abdeslam** : ces associations sont pire que les banques. Elles n'ont d'association que le nom . elles exigent des garants et le pire que c'est qu'elles appliquent des intérêts très élevés pouvant atteindre les 26%. Et comme Allah (Dieu) interdit les emprunts avec intérêts j'évite ce genre de transaction.. (Fin de l'entretien)

## **Annexe 14 : Fiche technique de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)**

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, ANRT, est un établissement public institué auprès du Premier Ministre, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière

L'ANRT a été mise en place en février 1998, en application de la Loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications qui a fixé les contours généraux de la réorganisation du secteur des postes et des télécommunications au Maroc. Cette Loi a été modifiée et complétée en novembre 2004 par la promulgation de la Loi 55-01.

A travers ses actions, l'ANRT veille à :

- Créer les conditions d'une concurrence saine et loyale et veiller à son maintien.
- Contribuer à l'évolution du cadre législatif et réglementaire pour un développement harmonieux du secteur.
- Gérer pour le compte de l'Etat certaines ressources rares relevant du domaine public.
- Accompagner le développement du secteur par le biais de la formation et la promotion de la recherche.
- Contribuer à la dynamique de progrès et de développement du pays par ses actions citoyennes.

Les principales missions de l'Agence se résument comme suit :

### **Missions juridiques**

- Contribution à l'élaboration du cadre juridique du secteur des télécommunications à travers la préparation de projets de lois, de décrets et d'arrêtés ministériels.
- Conduite et mise en œuvre des procédures d'attribution et d'instruction des licences par voie d'appel à la concurrence.
- Octroi des autorisations et réception des déclarations préalables pour l'exercice des activités de télécommunications.
- Préparation et mise en place des règles et procédures relatives à la gestion de noms de domaine .ma et à la certification électronique.

### **Missions économiques**

- Proposition des tarifs maxima pour les prestations relatives au service universel.
- Approbation des offres techniques et tarifaires d'interconnexion.
- Veille au respect de la concurrence loyale et à la résolution des litiges y afférents :
  - o Superviser la conduite des opérateurs en termes d'offres commerciales.
  - o Engager des enquêtes concurrentielles afin de relever les risques d'atteinte au jeu de la concurrence.
  - o Déterminer les marchés pertinents et désigner les opérateurs puissants.
  - o Examiner les projets de concentration au regard des effets sur l'équilibre de la concurrence.
- Règlement des différends d'interconnexion entre les opérateurs de télécommunications.
- Suivi, pour le compte de l'Etat, du développement du secteur des technologies de l'information.

### **Missions techniques**

- Fixation des spécifications techniques et administratives d'agrément des équipements terminaux destinés à être raccordés à un réseau public de télécommunications et des installations radioélectriques.
- Gestion des ressources rares, notamment le spectre des fréquences radioélectriques et les ressources en numérote

## **Annexe 15 : Fiche technique du CNTI (centre national des technologies de l'information et de l'économie numérique)**

Le CNTI est créé par le Décret n° 2-08-444 , B.O. n° 5744 du 18 juin 2009.

Vu la Constitution, notamment son article 63 ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 11 jourmada I 1430 (7 mai 2009),

**Article premier** : Il est institué auprès du Premier ministre un Conseil national des technologies de l'information et de l'économie numérique, régi par les dispositions du présent décret, ci-après dénommé « le Conseil national ».

**Article 2** : Le Conseil national a pour mission de coordonner et d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des politiques nationales visant le développement des technologies de l'information et de l'économie numérique.

A cet effet, le Conseil national est chargé de :

- \* proposer au gouvernement les grandes orientations d'une stratégie nationale de développement des nouvelles technologies de l'information et de l'économie numérique ;
- \* proposer la prise de toute mesure législative ou réglementaire de nature à contribuer à ce développement ;
- \* proposer les mesures appropriées pour favoriser l'usage des nouvelles technologies de l'information dans le secteur public et le secteur privé, en particulier au sein des petites et moyennes entreprises et l'essor du commerce électronique, ainsi que l'accessibilité des ménages à l'équipement informatique et au réseau internet ;
- \* formuler des recommandations pour la conception, la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions entreprises pour le développement de la société de l'information et de l'économie numérique.

**Article 3** : Le Conseil national s'appuie, pour l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues, sur un comité de pilotage et un secrétariat permanent.

Il est présidé par le Premier ministre ou par l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet et comprend :

- a) Pour l'administration : \* l'autorité gouvernementale chargée de la justice ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée des affaires étrangères et de la coopération ; \*  
le secrétariat général du gouvernement ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de l'économie et des finances ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de l'équipement et du transport ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de la santé ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de l'éducation nationale ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de la formation des cadres ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de la recherche scientifique ;  
\* l'autorité gouvernementale chargée de la communication ;

*(suite page suivante)*

- \* l'autorité gouvernementale chargée de l'emploi ;
- \* l'autorité gouvernementale chargée de la formation professionnelle ;
- \* l'autorité gouvernementale chargée de l'industrie et du commerce ;
- \* l'autorité gouvernementale chargée des nouvelles technologies ;
- \* l'autorité gouvernementale chargée du commerce extérieur ;
- \* l'autorité gouvernementale chargée de l'administration de la défense nationale ;
- \* l'autorité gouvernementale chargée de la modernisation des secteurs publics.
- \* l'autorité gouvernementale chargée des affaires économiques et générales.

b) Pour les établissements publics et les sociétés d'Etat :

- \* la Caisse de dépôt et de gestion ;
- \* Agence nationale de réglementation des télécommunications ;
- \* Barid Al-Maghrib ;
- \* l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise ; \* la Société nationale de la radiodiffusion et télévision.

c) Pour les organismes professionnels :

- \* le groupement professionnel des banques du Maroc ;
- \* la Confédération générale des entreprises du Maroc ;
- \* la Fédération des technologies de l'information, des télécommunications et de l'offshoring.

Le Conseil national peut faire appel, à titre consultatif, à des personnalités reconnues pour leur qualification ou l'intérêt particulier qu'elles portent au développement des nouvelles technologies de l'information.

**Article 4** : Le Conseil national se réunit à la demande de son président, autant de fois que besoin et au moins deux fois par an, dont une fois avant le 30 juin pour s'informer sur l'état d'avancement des programmes mis en oeuvre et une autre fois avant le 31 décembre pour examiner et approuver les plans d'action de l'exercice suivant.

**Article 5** : Le Comité de pilotage visé à l'article 3 ci-dessus est chargé :

- \* de coordonner les plans d'actions à mettre en oeuvre pour la réalisation de la stratégie nationale de développement des nouvelles technologies de l'information ; \*
- d'élaborer les rapports de suivi et d'évaluation à soumettre au Conseil national sur l'état d'avancement des plans d'actions ;
- \* de proposer au Conseil national les recommandations de mesures à prendre pour promouvoir et développer les nouvelles technologies de l'information ;
- \* d'élaborer le projet de rapport annuel sur les activités du Conseil national et sur le niveau atteint par notre pays en matière de développement des nouvelles technologies de l'information pour le soumettre à l'approbation dudit conseil et présentation au gouvernement ;
- \* de préparer le projet d'ordre du jour des réunions du Conseil national.

**Article 6** : Le comité de pilotage, qui est présidé par l'autorité gouvernementale chargée des nouvelles technologies ou son représentant, comprend :

a) Pour l'administration :

*(suite page suivante)*

- \* le secrétaire général du ministère de l'intérieur ou son représentant ;
  - \* le secrétaire général du ministère chargé de l'économie et des finances ou son représentant ; \* le secrétaire général du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ; \* le secrétaire général du ministère chargé de l'éducation nationale ou son représentant ;
  - \* le secrétaire général du ministère chargé de l'industrie, du commerce ou son représentant ;
  - \* le secrétaire général du ministère chargé des nouvelles technologies ou son représentant ;
  - \* le secrétaire général du ministère chargé de la modernisation des secteurs publics ou son représentant ;
  - \* le secrétaire général du ministère chargé des affaires économiques et générales ou son représentant ;
  - \* le trésorier général du Royaume ou son représentant ;
  - \* le directeur général des impôts ou son représentant ;
  - \* le directeur des affaires administratives et générales du ministère de l'économie et des finances ou son représentant ;
  - \* le directeur général des collectivités locales ou son représentant ;
  - \* le directeur de l'administration des douanes et impôts indirects ou son représentant.
- b) Pour les organismes publics et les sociétés d'Etat :
- \* le directeur général de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications ;
  - \* le directeur général de l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise ;
  - \* le directeur général de Barid Al-Maghrib ;
  - \* le directeur général de la Société nationale de la radiodiffusion et télévision.
- c) Pour les organismes professionnels : \* le président de la Fédération des technologies de l'information, des télécommunications et de l'offshoring ou son représentant.

Le comité de pilotage peut faire appel, à titre consultatif, à des personnalités reconnues pour leur qualification ou l'intérêt particulier qu'elles portent au développement des nouvelles technologies de l'information, ayant un rapport avec les points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

**Article 7** : Le comité de pilotage se réunit à la demande de son président chaque fois que les circonstances l'exigent et, au moins, une fois par trimestre. Article 8 : Le secrétariat permanent du conseil national et du comité de pilotage est assuré par l'autorité gouvernementale chargée des nouvelles technologies, qui agit en qualité de rapporteur, assure la préparation et l'organisation des travaux desdits conseil et comité et veille à la tenue et à la conservation de leurs dossiers et archives.

**Article 9** : Le conseil national peut créer en son sein tous autres comités spécialisés qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le comité de pilotage peut confier à des commissions ad hoc ou à des groupes de travail l'étude de points particuliers et la réalisation de missions spécifiques qui leurs

*(suite page suivante)*

sont confiées.

**Article 10** : L'organisation des travaux et les modalités de fonctionnement du conseil national et de ses structures sont fixées par un règlement intérieur approuvé par le Premier ministre.

**Article 11** : Le ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Bulletin officiel.

## **Annexe 16 : Extraits du Discours Royal du 18 mai 2005 annonçant l'Initiative Nationale pour le Développement (l'INDH) :**

« *Cher peuple,*

*Ainsi que tu le sais, depuis que j'ai assumé la charge suprême d'assurer la conduite de la nation, J'ai toujours été attentif à tes préoccupations, soucieux de répondre à tes aspirations, veillant constamment à t'associer à la recherche des solutions appropriées pour relever les grands défis qui se posent à notre nation, dans un esprit empreint d'espérance, de volontarisme et d'engagement. C'est dans ce même esprit,..... , que J'ai décidé de t'entretenir, aujourd'hui, d'une question qui se trouve au coeur de notre projet de société, une question qui préoccupe et interpelle instamment la nation dans son ensemble : institutions, acteurs politiques, syndicaux et économiques, société civile, et plus encore, familles et l'ensemble des citoyens,..... En effet, Nous avons décidé, avec l'aide de Dieu, de Nous y atteler en lançant une nouvelle initiative qui se veut novatrice et ambitieuse, à savoir : " l'Initiative Nationale pour le Développement Humain. Cette initiative s'inscrit dans la vision d'ensemble qui constitue la matrice de notre projet sociétal, modèle bâti sur les principes de démocratie politique, d'efficacité économique, de cohésion sociale et de travail, mais aussi sur la possibilité donnée à tout un chacun de s'épanouir en déployant pleinement ses potentialités et ses aptitudes. ....En effet, de nombreux quartiers et bidonvilles, urbains ou périurbains, et plusieurs communes, situées pour leur grande majorité en milieu rural, connaissent des situations difficiles marquées par l'insuffisance des accès aux équipements et services sociaux de base, offrant ainsi des terreaux propices à l'aggravation des problèmes d'analphabétisme, de chômage et d'exclusion, ou de déscolarisation, et pâtissant des faibles opportunités d'emploi et d'activités rémunératrices.*

*Une telle situation est, certes, inacceptable. Mais, se contenter d'en établir le diagnostic n'est guère suffisant et n'a réellement d'utilité que s'il se conjugue à une action sérieuse et porteuse d'améliorations concrètes..... Ainsi, dans une première étape de son lancement, l'Initiative ciblera le renforcement de la mise à niveau sociale de 360 communes parmi les plus pauvres du monde rural, et de 250 quartiers pauvres, en milieu urbain et périurbain, médinas anciennes et bidonvilles, où sévissent les manifestations les plus criantes de l'exclusion sociale, du chômage, de la délinquance et de la misère,.....L'Initiative nationale pour le développement humain n'est ni un projet ponctuel, ni un programme conjoncturel de circonstance. C'est un chantier de règne, ouvert en permanence »*

Source : [http://www.social.gov.ma/fr/lindex.asp?ID\\_RUB=12&ID\\_SRUB=51](http://www.social.gov.ma/fr/lindex.asp?ID_RUB=12&ID_SRUB=51)

## **Annexe 17 : Fiche Technique de l'ANAPEC**

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences " (ANAPEC) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle est chargée de :

1. procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi ;
2. assurer l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi ;
3. informer et orienter les jeunes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets économiques ;
4. assister et conseiller les employeurs dans la définition de leurs besoins en compétences ;
5. mettre en place des programmes d'adaptation professionnelles et de formation - insertion dans la vie active en liaison avec les employeurs et les établissements de formations ;

### **Sa mission**

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences est une entreprise publique de service, qui apporte son appui aux employeurs pour réussir leurs recrutements et aux chercheurs d'emploi pour réussir leur insertion professionnelle. Elle est un intermédiaire actif sur le marché du travail.

Entreprise de services, elle est à l'écoute de ses clients, pour comprendre les problèmes qu'ils rencontrent et leur proposer une solution adaptée.

Entreprise de services, elle ne se substitue pas à ses clients pour faire à la place des employeurs leurs recrutements ni à la place des chercheurs d'emploi les démarches nécessaires pour trouver leur emploi.

**Ses deux slogans sont :**

**"Vous recrutez, nous recrutons avec vous "**,

**"Vous cherchez un emploi, nous cherchons avec vous".**

Elle ne se contente pas d'enregistrer dans des formulaires des offres et des demandes et de les rapprocher mécaniquement. Elle aide le chercheur d'emploi à mettre en valeur ses atouts et ses compétences, à cibler et convaincre les employeurs qui peuvent être intéressés à le recruter. Elle aide l'entreprise à bien définir les compétences qu'elle cherche et à les trouver.

### **Organisation**

L'ANAPEC est constituée d'un réseau d'agences en contact direct et permanent avec le public. Elle délivre des services correspondant à ses missions. Il y a actuellement 24 agences couvrant le territoire soit d'une région, soit de provinces ou préfectures. Ces agences sont encadrées par des directions de zone qui assurent un management de proximité ainsi que les tâches de gestion. La direction générale assure, outre les fonctions de pilotage et de gestion, la production d'informations sur le marché du travail et du répertoire marocain des emplois. Pour les villes où l'activité économique ne justifie pas la création d'une agence, l'ANAPEC propose aux collectivités territoriales, aux associations professionnelles locales et aux ONG un partenariat pour mettre en place des espaces - emploi dotés de bornes d'auto - service emploi. Celle - ci propose plusieurs services notamment l'accès à la base de données de l'ANAPEC. Ce projet a été mis en place à travers un financement du Fonds Hassan II pour le développement économique et social

## **Annexe 17 bis : "Programme "TAEHIL"**

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**  
**agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences**  
**Manuel des Procédures « Initiatives Emploi »**  
**Procédure relative à l'Amélioration de l'Employabilité**  
**« Programme TAEHIL »**  
**Mai 2006**

-----

### **Partie A : FORMATION CONTRACTUALISEE POUR L'EMPLOI**

**ARTICLE 1A : Objectifs de la formation contractualisée pour l'emploi :** Pour l'employeur, la formation contractualisée pour l'emploi a pour objectifs de réaliser des recrutements pour lesquels il a des difficultés à trouver les candidats ayant les compétences requises.

Pour le chercheur d'emploi, l'objectif recherché à travers cette mesure est l'acquisition de compétences permettant d'occuper un emploi identifié et par conséquent le développement de l'employabilité.

Pour l'opérateur de formation, la mesure permet de bien connaître les besoins du Marché de l'Emploi en vue de mieux adapter les programmes et la pédagogie.

### **ARTICLE 2A : Base juridique de la formation contractualisée pour l'emploi**

La formation contractualisée pour l'emploi est régie par :

- La Loi 51/99 ayant institué la création de l'ANAPEC et  
Le contrat progrès ANAPEC/ETAT pour la période 2006-2008.

### **ARTICLE 3A : personnes éligibles**

Bénéficiaire de cette formation, les chercheurs d'emploi inscrits à l'ANAPEC, titulaires d'un baccalauréat au moins ou lauréats de la formation professionnelle et sélectionnés par un employeur dans le cadre d'une action de recrutement.

### **ARTICLE 4A : Employeurs éligibles**

Sont éligibles à la formation contractualisée pour l'emploi, les entreprises marocaines ou étrangères (dans le cadre du placement à l'international). Les actions peuvent être montées par un employeur ou un groupement d'employeurs. On entend par groupement d'employeurs, une association professionnelle locale, régionale ou sectorielle ainsi que tout groupe d'employeurs.

### **ARTICLE 5A : Opérateurs de formation éligibles**

La formation contractualisée pour l'emploi peut être assurée par :

- les établissements publics de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ;
- les établissements privés de formation professionnelle, ayant une accréditation de l'autorité gouvernementale chargée de la formation professionnelle ;
- les établissements privés d'enseignement supérieur, ayant une qualification de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur ;
- les établissements privés de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ayant une autorisation d'exercer, choisis par les employeurs et approuvés par l'ANAPEC ;

(suite page suivante)

- les cabinets de conseil en formation, choisis par les employeurs et approuvés par l'ANAPEC ;

La sélection par l'entreprise, des établissements privés de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur et des cabinets de conseil en formation se fait sur la base des ressources humaines et infrastructures dont ils disposent ainsi que leur expérience dans les services aux entreprises.

L'entreprise bénéficiaire de la formation contractualisée pour l'emploi ne peut assurer pour elle-même la formation. Toutefois et dans le cas d'un investissement étranger, l'employeur peut faire appel à l'une de ses filiales étrangères pour dispenser la formation à condition que cette formation ne puisse être assurée par un opérateur externe à l'entreprise.

#### **ARTICLE 6A : Contribution a la formation contractualisee pour l'emploi**

La contribution à la Formation Contractualisée pour l'Emploi est fixée à Quarante Dirhams (40 DH) au maximum par heure et par participant. Des tarifs préférentiels, inférieurs à 40 DH par heure et par participant peuvent être arrêtés en commun accord avec les opérateurs de formation.

La formation doit être réalisée dans un délai d'une année au maximum. La contribution maximale à cette formation est de 10.000,00 DH par bénéficiaire. Cette contribution maximale peut être supérieure à 10.000,00 DH sans dépasser le plafond de 24.000,00 DH par candidat dans les cas suivants :

- entreprise nouvellement créée (entreprise ayant au plus une année d'existence à la date de la demande),
- entreprise qui opère dans l'un des nouveaux métiers (Emergence, TIC, ...) ou entreprise nationale ou étrangère qui lance un projet d'investissement.

#### **ARTICLE 7A : Organisation d'une formation contractualisée pour l'emploi**

**7.1 : Demande de participation :** L'organisation d'une formation contractualisée pour l'emploi ne peut avoir lieu que sur la base d'un engagement de l'employeur ou groupement d'employeurs à recruter les bénéficiaires ayant donné satisfaction à l'issue de la formation. Pour les bénéficiaires non recrutés, l'employeur est appelé à justifier sa décision.

Pour bénéficier d'une Formation Contractualisée pour l'emploi, l'Employeur doit déposer auprès de l'agence de l'ANAPEC une demande selon le modèle « annexe N° 01/FCE ». Une réponse à cette demande est donnée dans un délai de 10 jours ouvrables.

Suite à cette demande et en cas d'avis favorable, une lettre d'accord de principe accompagnée d'un modèle de convention de formation contractualisée pour l'emploi est adressée à l'Employeur. Ce dernier a un délai d'un mois pour démarrer le processus de mise en œuvre de la formation.

**7.2 : Choix de l'opérateur de formation par l'employeur et démarrage de la formation contractualisée pour l'emploi :** après accord de principe de l'anapec pour le bénéfice d'une formation contractualisée pour l'emploi, l'employeur ou groupement d'employeurs choisit un opérateur de formation.

#### **7.3 : Sélection des bénéficiaires de la formation :**

La sélection est effectuée par l'employeur et de l'opérateur de formation. L'ANAPEC apporte son appui et peut assister au déroulement de cette opération à titre d'observateur. Une liste définitive des participants retenus est alors établie et élargée conjointement par l'Employeur et l'opérateur de formation (annexe N° 02/FCE). Un plan de formation permettant aux chercheurs d'emploi d'acquérir les compétences préalablement définies est alors élaboré.

#### **7.4 : Etablissement de la convention de la formation contractualisée pour**

(suite page suivante)

**l'emploi** : Après sélection des candidats, une Convention de Formation Contractualisée pour l'emploi est établie. Elle est signée par l'ANAPEC, les employeurs et l'opérateur de formation. Ce dernier procède à son enregistrement auprès du percepteur.

Le démarrage effectif de la formation ne pourra avoir lieu qu'une fois la convention de formation signée, la liste définitive des participants sélectionnés dûment approuvée par l'employeur et l'opérateur de formation et le plan de formation élaboré et déposé à l'ANAPEC. Un ordre de service indiquant la date de démarrage de la formation et le délai d'exécution est alors remis à l'opérateur de formation.

### **7.5 : Organisation, suivi et évaluation de la formation :**

La formation est dispensée aux bénéficiaires conformément au plan de formation fixant en plus des

objectifs à atteindre, les dates de démarrage et d'achèvement de la formation, les volumes horaires trimestriels, le mode d'organisation de la formation, le lieu de la formation ainsi que les supports didactiques utilisés.

Les emplois du temps détaillés doivent être annexés au plan de formation.

L'opérateur de formation procède à des contrôles d'évaluation pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés et organise le cas échéant des séances de rattrapage.

Aussi, l'opérateur de formation tient un registre de présence pour chaque bénéficiaire et informe l'ANAPEC de tout ce qui pourrait nuire au bon déroulement de la formation : absence, indiscipline....

A l'issue de la formation, chaque bénéficiaire reçoit une attestation de formation précisant le programme de formation et les volumes horaires. Cette attestation est signée par l'opérateur de formation et cosignée par l'employeur.

L'employeur est tenu de procéder à une évaluation mensuelle sur la base d'un rapport détaillé de suivi et d'évaluation présenté par l'opérateur de formation. Il doit s'assurer de l'atteinte des objectifs arrêtés avec l'opérateur de formation et par conséquent de l'acquisition des compétences recherchées.

**ARTICLE 8A : Stage** : Un stage « facultatif » en entreprise peut être organisé. Il est l'occasion pour le bénéficiaire de mettre en application le contenu de la formation suivie.

### **ARTICLE 9A : Paiement de la formation contractualisée pour l'emploi**

**9.1 : dossier de paiement** : Le dossier de paiement est composé des pièces suivantes :

- Convention de Formation Contractualisée pour l'Emploi signée par l'employeur, l'opérateur de formation et l'ANAPEC et enregistrée auprès du percepteur;
- Liste définitive des participants sélectionnés émargés par ces derniers et dûment signée par l'employeur et l'opérateur de formation, accompagnée des copies légalisées des CIN et des diplômes ;
- Plan de formation ;
- Facture adressée à l'ANAPEC pour le compte de l'entreprise pour chaque tranche ;
- Liste des participants ayant suivi la formation émargée par ces derniers;
- Copie certifiée du contrat d'insertion ou du contrat de travail pour chaque candidat inséré (pour la phase accompagnement à l'insertion) ;
- Rapport trimestriel (ou final) sur l'état d'avancement et le déroulement de la formation ;
- Attestation originale d'Identité Bancaire de l'opérateur de formation ;

### **9.2 Procédure de paiement :**

Le paiement de la Formation Contractualisée pour l'Emploi s'effectue en plusieurs tranches :

- Une ou plusieurs tranche(s) « formation » :

A l'issue de chaque trimestre, une tranche « formation » est réglée au prorata des bénéficiaires effectifs conformément au tableau de présence. Le montant de cette tranche est égal à « 0.8 \* Nombre d'heures réalisées du trimestre \* taux horaire »

(suite page suivante)

nombre de participants ayant suivi le programme du trimestre. Toutefois, si la durée de la formation est inférieure à trois mois, le dossier de paiement peut être déposé juste après la fin de la formation.

- Une tranche accompagnement à l'insertion :

Cette tranche est réglée au prorata des bénéficiaires de l'accompagnement ayant été insérés effectivement. Le montant de cette tranche est égal à «  $0.2 * (\text{nombre des insérées} / \text{nombre des sélectionnées}) * \text{Montant engagement Brut de la convention}$  ».

### **9.3 : Date limite de dépôt des dossiers de paiement :**

Le paiement s'effectue à l'issue de chaque tranche, au plus tard soixante jours ouvrables après réception du dossier conforme de paiement.

La date limite de dépôt des dossiers de paiement ne doit en aucun cas dépasser six mois après l'expiration du délai d'exécution.

## **Partie B : FORMATION QUALIFIANTE OU RECONVERSION**

**ARTICLE 1B : Objectifs de la formation qualifiante ou reconversion :** Le programme de formation qualifiante ou reconversion s'adresse aux jeunes diplômés en difficulté d'insertion et vise à adapter leur profil aux besoins du marché de l'emploi et faciliter par conséquent leur insertion dans la vie active.

### **ARTICLE 2B : base juridique de la formation qualifiante ou reconversion :**

Le programme de formation qualifiante ou reconversion est régi par :

- La loi 51/99 ayant institué la création de l'ANAPEC,
- Le contrat progrès ANAPEC/ETAT pour la période 2006-2008 et
- Circulaire conjointe du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du Ministre de l'Intérieur pour la mise en place des comités régionaux d'amélioration de l'employabilité

**ARTICLE 3B : Stagiaires éligibles :** Bénéficient de cette formation, les chercheurs d'emploi inscrits à l'ANAPEC, titulaires d'un baccalauréat au moins ou diplômés de la formation professionnelle, ayant besoin d'une réorientation vers des formations permettant de développer des compétences demandées par les Entreprises.

**ARTICLE 4B : Opérateurs de formation éligibles :** La formation qualifiante ou reconversion peut être assurée par :

- les établissements publics de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ;
- les établissements privés de formation professionnelle, ayant une accréditation de l'autorité gouvernementale chargée de la formation professionnelle ;
- les établissements privés d'enseignement supérieur, ayant une accréditation de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur ;
- les établissements privés de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ayant une autorisation, dont les offres ou projets ont été sélectionnés par le comité régional d'amélioration de l'employabilité ;
- les cabinets de conseil en formation

### **ARTICLE 5B : Contribution à la formation qualifiante ou reconversion :**

Dans le cas d'un appel d'offres, d'Amélioration de l'Employabilité sur la base de cahiers de charges précis, la contribution à la Formation Qualifiante ou Reconversion est fixée à Trente Dirhams (30 DH) au maximum par heure et par participant (y compris les taxes si l'opérateur est éligible à la TVA). Dans le cas des appels à projets ouverts ou projets déposés par les

(suite page suivante)

opérateurs de formation, la contribution sera de Trente Six dirhams (36DH) par heure et par participant au maximum (y compris les taxes si l'opérateur est éligible à la TVA). Ce coût inclut la tranche « accompagnement à l'insertion ».

Toutefois, des tarifs préférentiels inférieurs à ceux indiqués ci-dessus, peuvent être arrêtés en commun accord avec les opérateurs de formation. La formation doit être réalisée dans un délai d'une année au maximum. La contribution maximale à cette formation est de 10.000,00 DH par bénéficiaire (y compris les taxes si l'opérateur est éligible à la TVA). Cette contribution maximale peut être supérieure à 10.000,00 DH sans dépasser le plafond de 18.000DH par candidat (y compris les taxes si l'opérateur est éligible à la TVA) dans les cas suivants :

formation dans l'un des nouveaux métiers (métiers du programme Emergence, TIC, ...) ou anticipation des besoins en formation pour des projets d'investissement régionaux et sectoriels.

#### **ARTICLE 6B : Appel d'offres et appel a projets :**

L'appel d'offres pour une formation qualifiante ou reconversion est lancé pour des besoins potentiels et des profils cibles précis. Le recours à l'appel à projets est fait lorsque les besoins en recrutements et par conséquent en formation ne sont pas suffisamment connus. Des propositions de projets de formation argumentés peuvent émaner directement des opérateurs de formation.

#### **ARTICLE 7B : Dépôt des dossiers de participation :**

Le dépôt des dossiers administratifs et techniques de candidatures concernant les appels d'offres ou les appels à projets s'effectue auprès des agences régionales ou locales de l'ANAPEC, contre un accusé de réception. Ces dossiers sont constitués comme suit :

1. demande de candidature ;
2. attestation d'assurance couvrant les bénéficiaires de la formation ;
3. copie légalisée de l'attestation de la CNSS (les opérateurs publics et étrangers sont dispensés) ;
4. copie légalisée du statut de l'opérateur (les opérateurs publics sont dispensés) ;
5. références en termes de formation au profit de l'entreprise et d'assistance à l'insertion des diplômés ;
6. projets de formation proposés, faisant apparaître les objectifs de la formation, l'approche pédagogique adoptée, la pertinence des formations par rapport à l'emploi (en joignant éventuellement la liste des entreprises intéressées par cette formation) et la démarche d'accompagnement à l'insertion ;

#### **ARTICLE 8B : Sélection des projets :**

L'étude des offres et projets se fait par une commission technique émanant du comité régional d'amélioration de l'employabilité, en tenant compte des critères suivants :

- potentiel de l'opérateur de formation ;
- expérience et ouverture sur l'entreprise ;
- identification des entreprises intéressées par le profil cible ;
- approche adoptée en matière d'accompagnement à l'insertion ;

#### **ARTICLE 9B : Organisation de la formation qualifiante ou reconversion**

**9.1 : Sélection des candidats :** L'opérateur de formation procède à la sélection des candidats avec l'appui de l'ANAPEC. Cette sélection sera basée sur la motivation du candidat pour une formation complémentaire, ainsi que sur la visibilité qu'il a sur son projet professionnel et son lien avec la formation choisie.

L'opérateur de formation établit une liste des candidats retenus comportant le nom et le

(suite page suivante)

prénom, l'adresse, le numéro de la CIN et le diplôme (annexe N° 01/FQR, accompagnée d'une copie légalisée de la CIN et du diplôme. Cette liste doit être validée par l'ANAPEC.

**9.2 : Elaboration du programme de formation** : Sur la base du plan de formation (annexe N° 02/FQR), l'opérateur de formation élabore un programme de formation modulaire répondant aux besoins et projections en recrutements des entreprises de la région. La durée de ce programme modulaire dépendra des besoins déclarés par l'entreprise. Les différents modules de formation doivent être validés par un échantillon d'au moins 03 Entreprises parmi celles concernées par le profil, et par l'ANAPEC. Chaque programme fera l'objet d'un document qui définit en particulier :

les modules de formation avec l'emploi du temps et les volumes horaires établis de façon trimestrielle,

les principales étapes de la formation y compris les stages en entreprise, leurs objectifs, leur durée et la ou/ les périodes de leur déroulement et

l'organisation du suivi et de l'évaluation des bénéficiaires.

**9.3 : Réalisation de la formation** : Après sélection des candidats, élaboration des programmes de formation et dépôt du dossier administratif et technique, une convention de formation (annexe N° 03/FQR) est signée entre l'opérateur de formation et l'ANAPEC. Un ordre de service fixant la date de démarrage de la formation et le délai de son exécution est alors remis à l'opérateur de formation.

La formation est dispensée à des groupes ne dépassant 24 bénéficiaires.

L'opérateur de formation est tenu de remettre à l'ANAPEC un rapport trimestriel sur l'état d'avancement et le déroulement de la formation. Ce rapport précisera en particulier le nombre de bénéficiaires présents à chaque module ainsi que les heures de formation effectuées et servira de base de paiement.

**9.4 : Stage en milieu professionnel**: Un stage en entreprise peut être prévu dans le cahier des charges. Il constitue un des critères de sélection des projets de formation. Ce stage qui est identifié et encadré par l'opérateur de formation doit être l'occasion pour le bénéficiaire de mettre en application le contenu de la formation suivie. A l'issue du stage, une attestation signée par l'entreprise d'accueil, faisant apparaître les objectifs est remise au bénéficiaire.

**9.5 : Suivi et évaluation de la formation** : L'opérateur de formation procède à des contrôles d'évaluation pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés et organise le cas échéant des séances de rattrapage.

Un jury d'examen présidé par un professionnel, représentant le secteur d'activité concerné par la formation et composé de formateurs et d'un conseiller en emploi de l'ANAPEC, sera constitué pour

évaluer le déroulement de la formation et le degré d'atteinte des objectifs. Ledit jury tiendra également compte de l'ensemble des évaluations faites au cours de la formation. Il établira un procès verbal de fin de formation relatant les décisions prises pour chaque bénéficiaire. La formation sera sanctionnée par l'octroi d'une attestation de fin de formation mentionnant les compétences acquises.

L'opérateur de formation présentera à l'ANAPEC au terme de l'opération un rapport final sur le déroulement. Ce rapport doit relater les réalisations de l'opérateur de formation, les méthodes de travail, les difficultés rencontrées et les propositions d'amélioration pour les programmes futurs.

**9.6 : Insertion des jeunes** :

Au terme de la formation, l'opérateur de formation assurera l'accompagnement à l'insertion

(suite page suivante)

en Entreprise de chaque bénéficiaire dans un poste ou une fonction correspondant à la formation suivie.

#### **ARTICLE 10B : Procédure de paiement :**

Les paiements des prestations réalisées sont effectués sur la base des rapports, présentés par l'opérateur de formation et les pièces suivantes :

- convention de formation qualifiante ou reconversion signée entre l'opérateur de formation et l'ANAPEC et enregistrée auprès du percepteur (annexe 03/FQR) ;
- liste définitive des participants sélectionnés, émargée par ces derniers (annexe 01/FQR), signée par l'opérateur de formation et validée par l'ANAPEC, accompagnée des copies légalisées des CIN et des diplômes ;
- plan de formation validé par l'ANAPEC (annexe 02/FQR);
- ordre de service signé par l'ANAPEC, portant accusé de réception de l'opérateur de formation ;
- état nominatif de présence émargé par les bénéficiaires (annexe 04/FQR) ;
- Copie certifiée du contrat d'insertion ou du contrat de travail pour chaque candidat inséré pour la tranche accompagnement à l'insertion ;
- rapport trimestriel (ou final) sur l'état d'avancement et le déroulement de la formation ;

A l'issue de chaque trimestre, l'opérateur de formation remet aux candidats des reçus sur la base desquels l'ANAPEC contribue aux frais de leur formation.

Le paiement de la Formation Qualifiante ou de reconversion s'effectue en deux tranches :

1° cas : Appel d'offres lancé par le Comité Régional d'amélioration de l'employabilité sur la base de cahiers de charges précis (contribution de 30 DH par heure et par participant (y compris les taxes si l'opérateur est éligible à la TVA et impôts ))

- Une ou plusieurs tranche(s) « formation » :

A l'issue de chaque trimestre, une tranche formation est réglée au prorata des bénéficiaires effectifs conformément au tableau de présence.

Le montant de la tranche est calculé comme suit : « nombre d'heures réalisées au cours du trimestre \* taux horaire \* nombre des participants ayant achevé le programme du trimestre » ; Toutefois, si la durée de la formation est inférieure à trois mois, le dossier de paiement peut être déposé juste après la fin de la formation.

- Une tranche « accompagnement à l'insertion » :

La prestation « accompagnement à l'insertion » est rémunérée à hauteur de 2000 DH par candidat inséré (y compris les taxes si l'opérateur est éligible à la TVA et impôts), sur présentation de pièces originales ou certifiées justifiant l'insertion depuis au moins trois mois, délivrées par l'entreprise ayant recruté le bénéficiaire.

2° cas : Appels à projets ouverts ou projets déposés par les opérateurs de formation (contribution de 36 DH par heure et par participant (y compris les taxes si l'opérateur est éligible à la TVA)) :

- Une ou plusieurs tranche(s) « formation » :

A l'issue de chaque trimestre, une tranche formation est réglée au prorata des bénéficiaires effectifs, sur la base de l'état de présence. Le montant de cette tranche est calculé comme suit : « 0.7 \* Nombre d'heures réalisées au cours du trimestre \* taux horaire \* nombre des participants ayant achevé le programme du trimestre ».

Toutefois, si la durée de la formation est inférieure à trois mois, le dossier de paiement peut être déposé juste après la fin de la formation.

- Une tranche « accompagnement à l'insertion » :

La prestation « accompagnement à l'insertion » est réglée au prorata des bénéficiaires insérées, sur présentation de pièces originales ou certifiées justifiant l'insertion depuis au moins trois mois, délivrées par les entreprises ayant assuré le recrutement. Le montant

(suite page suivante)

de cette tranche est calculé comme suit : «  $0.3 * (\text{nombre des bénéficiaires insérées} / \text{Nombre des bénéficiaires sélectionnées}) * \text{Montant engagement Brut de la convention}$  »  
Les différents paiements s'effectuent à l'issue de chaque tranche au plus tard soixante jours ouvrables après réception du dossier conforme de paiement.  
Le délai limite de dépôt des dossiers de paiement est fixé à six mois à compter de la date d'expiration du délai d'exécution de la convention.

### **Partie C : ORGANES DE GESTION DU PNAME ET APPROBATION DE LA PROCEDURE**

#### **ARTICLE 1C : Comite national d'amélioration de l'employabilité et comites regionaux d'amélioration de l'employabilité**

La gestion du Programme National d'Amélioration de l'Employabilité est assurée par un comité national d'amélioration de l'employabilité et des comités régionaux d'amélioration de l'employabilité.

Les missions et la composition du comité national sont arrêtées par une Circulaire du Premier Ministre et celles du comité régional sont fixées par une circulaire conjointe du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du Ministre de l'Intérieur.

#### **ARTICLE 2C : Comite national de pilotage du pname**

En l'absence d'un comité régional d'amélioration de l'employabilité, les missions de ce dernier sont assurées par un comité national de pilotage « amélioration de l'employabilité ». Ce comité de pilotage est présidé par le Secrétaire Général de l'Emploi et comprend :

- Un représentant du Ministère de l'Intérieur,  
Un représentant du Département de la Formation Professionnelle,  
Un représentant du Département Chargé de l'Enseignement Supérieur,
- Le contrôleur d'état auprès de l'ANAPEC et
- Un représentant de l'ANAPEC.

Ce comité se réunit chaque fois qu'il est nécessaire, sur convocation de son président ou à la demande du Directeur Général de l'ANAPEC.

#### **ARTICLE 3C : Approbation de la procédure relative à l'amélioration de l'employabilité**

La présente procédure de mise en œuvre du programme d'amélioration de l'employabilité est approuvée par le Ministre de l'Emploi de la Formation Professionnelle et le Ministre des Finances et de la Privatisation, suite à sa validation par le conseil d'administration de l'ANAPEC lors de sa réunion du 9 mai 2006. Cette procédure annule et remplace celle régissant la formation contractualisée pour l'emploi.

Rabat le .....

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Le Ministre des Finances et de la Privatisation

**FIN**

## **Annexe 18 : Quelques logiciels de Contrôle parental**

### **A : Logiciels Gratuits:**

1. **Windows Live contrôle parental**: filtre les sites web auxquels vos enfants accèdent, contrôle les personnes autorisées à discuter avec eux via **Windows Messenger**, Windows Live et Hotmail. Il vous donne aussi un suivi depuis n'importe quel PC de l'activité web de votre enfant. Gratuit.

2. **Contrôle Parental Windows Vista**: Protection familiale intégrée directement dans Windows Vista. Gratuit si vous avez Vista, sinon c'est le prix du logiciel.

3. **Free Angel**: Logiciel de l'opérateur téléphonique français Free. Création de profil enfant ou adolescent, définition de plages horaires de connexion. Fonctionne sous **PC/MAC**. Gratuit.

Autres Logiciels gratuits des opérateurs **en France**: **AOL contrôle parental**, **Club-Internet.fr**, **Orange** logiciel de contrôle parental pour PC, **Neuf.fr** solution de sécurité.

4. **Vidéotron**, **Au Québec**, des logiciels de contrôle parental sont aussi proposés gratuitement par les opérateurs téléphoniques lorsque l'on prend un forfait chez eux : (gratuit peu importe le forfait, il suffit juste d'en faire la demande pour recevoir la trousse par la poste),

5. **Bell** (dépend du forfait, gratuit à partir de la haute vitesse « Performance »),

6. **Telus** (gratuit avec le forfait haute vitesse).

### **B : Logiciels Payants:**

1. **Parental Filter 2**: définit un profil d'utilisateur de l'ordinateur. Idéal pour toute la famille. **PC uniquement**. Prix: 39.95 euros/ 60 dollars CAD par an.

2. **Xooloo**: Classé meilleur logiciel de contrôle parental dans les tests du Ministère de la Famille. **PC/Mac**. Prix: 29.99 euros / 49 \$ CAD par an.

3. **Intego Content Barrier**: pour Apple Mac OS X. Une solution complète de contrôle parental. Bloque les sites web et chat selon vos réglages. **Mac uniquement**. Prix: 59 euros/ 90 dollars CAD pour un an de mises à jour.

4. **Control Kids** : Filtre les sites web à contenu indésirable. Il enregistre même les touches tapées (keylogger ou enregistreur de frappe). **PC uniquement**. Prix: 35 euros/ 50 \$ CAD pour un an.

D'après le site **Filtra.info** en avril 2009 les logiciels de contrôle parental en français les plus efficaces sont: "**Parental Filter 2**" en payant et "**Content Barrier**" en gratuit

## **Annexe 19 : Textes législatifs et réglementaires régissant le domaine des Technologies de l'Information et de l'économie numérique au Maroc:**

### **Domaine de la Poste et des Télécommunications :**

- La loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications;
- La loi n°55-01 modifiant et complétant la loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications.

### **Domaine de l'Audiovisuel :**

- La loi n°03-77 relative à la communication audiovisuelle.

#### **Propriété Intellectuelle :**

- La loi n°34-05 modifiant et complétant la loi 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins.

### **Transactions électroniques :**

- La loi n°53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques.

#### **Crimes Informatiques :**

- La loi n°07-03 complétant le code pénal en ce qui concerne la répression des infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données.

### **Protection des données personnelles :**

- La loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

### **Commerce électronique :**

- Le projet de loi n°31-08 sur la protection du consommateur, actuellement en cours d'adoption et dont certaines dispositions concerne la vente à distance notamment, lorsqu'elle est effectuée par voie électronique

**Source** : Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, Maroc

## **Annexe 20 : demande d'information au directeur de l'ANAPEC**

**Le 12/03/2011**

Abdelkader BEN EL MAATI  
Doctorant Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
3, Rue 11, Quartier Ennasre, Méknès  
Tel : Fixe : 05 35 52 22 26 , GSM : 06 74 46 40 52  
Mail : marocain777@gmail.com

**A**

**Monsieur le Directeur de l'ANAPEC de Méknès**

### **Objet : demande d'information**

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir me communiquer, même à titre indicatif, les données statistiques, si possible sur les 5 dernières années concernant le nombre des jeunes diplômés de la Région Méknès-Tafilalet, qui ont trouvé un emploi par le biais d' l'ANAPEC de Méknès et ce, selon les secteurs d'activité.

Ces données me sont utiles pour la recherche que j'effectue dans le cadre d'une thèse doctorale que je prépare à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense (France). Le sujet de la thèse est : "les Technologies de l'information et de la communication, facteurs de développement humain au Maroc : le cas de la Région Méknès-Tafilalet". Cette recherche est effectuée dans le cadre de l'INDH

Permettez-moi de vous proposer le tableau ci-après qui pourrait vous faciliter la tâche.

Merci pour votre coopération

**Tableau de recrutement des jeunes diplômés selon les activités économiques**

<b>Activités Economiques</b>	<b>Période couverte</b>						
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Total</b>
<b>Informatique en général</b>							
<b>Centre d'Appel</b>							
<b>Hôtellerie</b>							
<b>Industrie</b>							
<b>Agriculture</b>							
<b>Bâtiment</b>							
<b>Commerce et banques</b>							
<b>Enseignement</b>							
<b>Artisanat</b>							
<b>Confection</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total</b>							

## **Annexe 21 : demande d'information au chef de service responsable des licences TIC**

**Le 08/10/2010**

Abdelkader BEN EL MAATI  
Doctorant Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
3, Rue 11, Quartier Ennasre, Méknès  
Tel : Fixe : 05 35 52 22 26 , GSM : 06 74 46 40 52  
Mail : marocain777@gmail.com

**A**

**Monsieur le chef de service responsable des licences TIC**

**Objet : demande d'information**

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir m'informer sur le nombre des licences attribuées pour l'exercice des activités : téléboutiques, cybercafés et centres d'appel et ce pour la période 2005- 2010. Ces données me sont utiles pour la recherche que j'effectue dans le cadre d'une thèse doctorale que je prépare à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense (France). Le sujet de la thèse est : "les Technologies de l'information et de la communication, facteurs de développement humain au Maroc : le cas de la Région Méknès-Tafilalet". Cette recherche est effectuée dans le cadre de l'INDH

Permettez-moi de vous proposer le tableau ci-après qui pourrait vous faciliter la tâche.  
Merci pour votre coopération

**Evolution des activités téléboutiques, cybercafés et centres d'appel.**

<b>Période</b>	<b>Activités TIC</b>		
	<b>Téléboutiques</b>	<b>Cybercafés</b>	<b>Centres d'Appel</b>
<b>2005</b>			
<b>2006</b>			
<b>2007</b>			
<b>2008</b>			
<b>2009</b>			
<b>2010</b>			

A.BEN EL MAATI

**Annexe 22 : demande de lettre de recommandation au président du  
Conseil de la Région Méknès Tafilalet**

**Le 07/03/2008**

Abdelkader BEN EL MAATI  
Doctorant Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
3, Rue 11, Quartier Ennasre, Méknès  
Tel : Fixe : 05 35 52 22 26 , GSM : 06 74 46 40 52  
Mail : marocain777@gmail.com

A

Monsieur le Président du Conseil de la Région de Meknès-Tafilalet

**Objet : demande d'une lettre de recommandation**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir me délivrer une lettre de recommandation pour faciliter mon accès aux administrations et principalement aux documents officiels relatifs à ma thèse doctorale qui a pour sujet " "les Technologies de l'information et de la communication, facteurs de développement humain au Maroc : le cas de la Région Méknès-Tafilalet". Il est à signaler que cette recherche est effectuée dans le cadre de l'INDH.

Merci pour votre coopération

A.BEN EL MAATI

### **Annexe 23 : Impressions d'un chef d'agence de voyage**

**Question** : j'ai entendu dire que l'achat des billets d'avion a réduit l'activité des agences de voyage. Est-ce vrai et qu'en-il pour vous ?

**Réponse** : cette réduction n'a épargné aucune agence. Le nombre des transactions a fortement diminué et continue à diminuer alors que j'ai beaucoup investi dans l'équipement informatique. L'implantation sans cesse croissante des cybercafés et la politique de vente en ligne pratiquée par les compagnies aériennes et maritimes ont réduit le nombre de nos clients.

**Question** : vos réactions à ce phénomène ?

**Réponse** : notre association a contacté ces compagnies pour stopper la vente en ligne ou du moins la réduire, mais en vain. Chaque agence pratique sa politique pour survivre, mais "on glisse". Personnellement j'ai réduit ma marge bénéficiaire d'un certain pourcentage, ce qui m'a obligé de licencier une secrétaire qui m'a coûté cher pour sa formation en informatique. Et malgré ça je n'arrive pas à m'en sortir car les prix des billets restent toujours plus bas en les achetant en ligne. Je me rattrape un peu lors des pèlerinages et avec les administrations où l'acquisition des billets doit se faire obligatoirement auprès des agences de voyage.

**Question** : si vous étiez client, vous préféreriez acheter votre billet en ligne ou chez une agence de voyage.

**Réponse** : en ligne, bien sûr.

## **Annexe 24 : Témoignages de délinquances juvéniles**

*-Kaddour, un père de 57 ans « depuis que mon fils Adil, 18 ans, fréquente les cybercafés, il rentre tard à la maison de telle sorte que je ne le vois pas durant toute la semaine en prétendant qu'il fait des recherches concernant ses études. Ce qui m'a rassuré au début. Or, à la réception de son bulletin de notes du premier trimestre, j'ai constaté avec stupeur, que ses notes ont beaucoup baissé par rapport à l'année d'avant quand il ne fréquentait pas les cybercafés. Et quand je lui ai demandé des explications il s'est contenté de ne pas me répondre. J'ai réalisé qu'il m'a toujours menti, comportement que je ne peux pas tolérer »*

*- Abdelali, (acteur X031), gérant du cybercafé Y030, « la plupart des jeunes font un mauvais usage de l'internet : les filles chattent ouvertement avec des hommes des pays de l'Europe et de Golfe en échangeant, sans pudeur, des expressions très osées au su de tous. Les garçons s'installent dans les postes à box pour visualiser des films pornos. Et ceci se passe dans tous les cybercafés »*

*-Saïdya, une veuve de 56 ans habitant dans un bidonville « mes deux fils, Hakim et Jalal, descolarisés à cause des mauvaises notes, passent tout leur temps à la salle de jeux que notre voisin a ouvert sans autorisation. Et je ne sais même pas où ils se procurent l'argent pour y jouer. J'ai peur qu'ils pratiquent des choses interdites. Ils ne me respectent plus et ne font qu'à leur tête. Je suis dépassée »*

## **Annexe 25 : Journaux marocains en ligne**

### **A) Journaux en arabe**

- **Al Alam** (quotidien du parti de l'Istiqlal)
- **Al Haraka** (journal partisan du Mouvement Populaire)
- **Al Ittihad Al Ishtiraki** (journal quotidien du parti de l'USFP )
- **Al Massae** (quotidien indépendant)
- **Al Mountakhab** (quotidien dédié au football)
- **Assabah** (journal du groupe marocain L'Economiste)
- **Attajdid** (quotidien proche du Parti de la Justice et du Développement (PJD))
- **Bayane Al Yaoume** (journal quotidien du PPS marocain)

### **B) Journaux en français**

- **Al Bayane** (journal quotidien du PPS marocain)
- **aufait** (premier journal gratuit marocain)
- **Aujourd'hui Le Maroc** (journal marocain, quotidien d'informations générales)
- **Challenge** (Hebdomadaire marocain pour les décideurs)
- **Conjoncture** (Dossier mensuel sur l'économie marocaine réalisé par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc)
- **L'Economiste**: (le premier quotidien économique du Maroc)
- **La Gazette du Maroc** (magazine hebdomadaire généraliste)
- **INFO MAGAZINE** (historiquement, le premier mensuel informatique au Maroc)
- **ITMaroc.com** (L'actualité des NTIC au Maroc : Internet, Telecom, Réseaux, Interviews...)
- **Jeune Afrique** (mensuel qui publie souvent des articles concernant le Maroc.)
- **Libération** (journal quotidien du parti de l'USFP marocain en français)
- **MAP** (L'agence de presse marocaine (Maghreb Arabe Presse))
- **Maroc Hebdo International** (hebdomadaire d'informations générales)
- **Le Matin** (le premier quotidien du Maroc)
- **La Marocaine** (portail dédié à la femme marocaine)
- **Menara** (Portail marocain filiale de Maroc Telecom)
- **North Africa Journal** (journal en ligne de veille économique sur le Maroc et sur le Maghreb)
- **La Nouvelle Tribune** (hebdomadaire)
- **L'Observateur.ma** (portail d'Informations privilégiant le Maroc et hébergeant l'hebdomadaire éponyme)
- **L'Observateur de l'Entreprenariat** (portail de la revue de même nom édité par le groupe BMCE)
- **L'Opinion** (journal partisan du parti nationaliste marocain l'ISTIQLAL paraissant quotidiennement)
- **Le Reporter** (Hebdomadaire marocain)
- **La Vie Eco**: (l'hebdomadaire des cadres au Maroc)
- **Revue de Presse des Quotidiens** (le Service Presse de l'Ambassade de France au Maroc)
- **Sodipress** le journal des appels d'offres en provenance des marchés publics et privés
- **Wana** (Portail de l'opérateur Wana présentant une actualité destinée aux marocains)

**Source** : <http://www.presse-marocaine.fr>

## **Annexe 26 : Magazines marocains francophones en ligne**

- AMOUAGEMAG (Sport)
- AUTO NEWS (Auto)
- ART DE VIVRE MAG (Déco)
- BLED (Actu du Maghreb)
- COULEURS MAROC (Culture)
- DIPLOMATICA MAG (Info)
- ECONOMIE ENTREPRISES (Eco)
- ESSOR MARGAZINE (Eco)
- FAMILLE ACTUELLE (Famille)
- FINANCE NEWS (Finance)
- FEMMES DU MAROC (Féminin)
- DECO ACTUELLE (Déco)
- FOOD MAGAZINE (Agroalimentaire)
- GOLF DU MAROC (Sport)
- ID PRESTIGE (Déco)
- INFO MAGAZINE (Informatique)
- JARDIN DU MAROC (Déco)
- LA GAZETTE DU MAROC (Info)
- LA NOUVELLE TRIBUNE (Info)
- LA VIE ECO (Eco)
- L'OBSERVATEUR (Info)
- L'OGIC IMMO MAROC (Immobilier)
- LE CANARD LIBERE (Satirique)
- MAROC HEBDO (Info)
- MAISON DU MAROC (Maison Déco)
- ODE (Eco)
- OH MAMAN (Féminin)
- TEL QUEL (Info)
- VERSION HOMME (Masculin)
- VUE SUR MER (Tourisme)

**Source** : <http://www.presse-marocaine.fr>

## **Annexe 27 : le Centre pour la Liberté des Médias (CMF MENA)**

Le Centre pour la Liberté des Médias au Moyen Orient et en Afrique du Nord est un organisme indépendant à but non lucratif, sis à Londres depuis 1998 et à Casablanca depuis octobre 2005. Le Centre se consacre aux études, aux recherches et au soutien de la liberté de presse et du droit à l'information au monde arabe. Il dépend dans son financement des subventions des organisations internationales.

Le Centre a publié depuis sa création plusieurs travaux de recherche et de rapports ayant trait à la presse en relation avec les sociétés arabes. Le centre a mené depuis octobre 2005 une étude sur le droit d'accès à l'information au Maroc, une étude sur la gouvernance de l'Internet et la presse arabe et une étude sur l'accès de la femme aux postes de responsabilité au Maroc. Il travaille en collaboration avec l'Unesco pour aider l'arrondissement Bernoussi (Casablanca) à créer un site Web et un manuel de services destiné aux citoyens.

Le Centre pour la Liberté des Médias a organisé de nombreuses conférences et activités au Maroc, pour ne citer que La Conférence Internationale sur la mise en oeuvre de la défense de la liberté d'expression dans le monde arabe en 2004, une journée d'études sur la gestion des affaires de la presse écrite au Maroc, deux journées d'études sur les nouvelles méthodes pour le développement de la lisibilité de la presse écrite au Maroc.

Le centre joue un rôle vital dans le débat engagé sur la réforme médiatique dans le monde arabe. Eu égard à son expérience dans le domaine, le centre est consulté par des institutions internationales publiques et privées, sur les priorités en matière de réforme du champ médiatique dans le monde arabe. C'est dans ce sens que le centre travaille avec l'Unesco et le programme européen MedMedia. Dans le cadre d'un partenariat avec l'institution américaine non gouvernementale IREX, le centre oeuvre pour assister les organisations arabes non gouvernementales (Maroc, Algérie, Yémen, Bahreïn, Koweït) en matière de formation sur les moyens et les techniques de la défense de la liberté d'expression, ainsi qu'en matière de réforme des lois régissant les médias.

Pour de plus amples informations sur d'autres programmes sur lesquels travaille le centre, veuillez contacter :

95, rue Azilal, Casablanca  
Tél. +212 (0) 22.44.04.33  
Fax. +212 (0) 22.45.20.37  
GSM +212 (0) 72.30.88.90  
E-mail : [info@cmfmena.org](mailto:info@cmfmena.org)

## **Annexe 28 : Textes législatifs et réglementaires régissant le domaine des Technologies de l'Information et de l'économie numérique au Maroc :**

### **Domaine de la Poste et des Télécommunications :**

- La loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications;
- La loi n°55-01 modifiant et complétant la loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications.

**Domaine de l'Audiovisuel :** -La loi n°03-77 relative à la communication audiovisuelle.

**Propriété Intellectuelle :** La loi n°34-05 modifiant et complétant la loi 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins.

**Transactions électroniques :** -La loi n°53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques.

**Crimes Informatiques :** La loi n°07-03 complétant le code pénal en ce qui concerne la répression des infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données.

### **Protection des données personnelles :**

La loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

### **Commerce électronique :**

- Le projet de loi n°31-08 sur la protection du consommateur, actuellement en cours d'adoption et dont certaines dispositions concernent la vente à distance notamment, lorsqu'elle est effectuée par voie électronique ainsi que la publicité en ligne et l'interdiction de la publicité indésirable par courrier électronique (spamming).